

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE 2017

NOUS REFLÉTONS

LE MEILLEUR DE LA NATURE



SYNDICAT DE L'ORGE

RÉFLEXION ET ACTION

face aux enjeux de demain

"L'eau est plus rare que l'or à l'échelle cosmique" a rappelé Hubert Reeves. Notre vocation au quotidien est de tout mettre en œuvre

pour le bon état écologique de la vallée de l'Orge et de la rivière tout en améliorant la résistance aux débordements. Nous appelons par souci de performance et d'une réactivité accrue à une plus grande cohérence d'actions sur l'ensemble du bassin versant de l'Orge, de la Prédecelle et de la Rémarde. Certes, le rapprochement avec le Sibso a échoué mais je reste convaincu que c'est indispensable et donc inéluctable. C'est une responsabilité que nous avons envers nos 400 000 habitants de l'amont à l'aval, un enjeu bien supérieur aux divergences momentanées entre élus.

Comme chaque année, 2017 a été foisonnante en projets et chantiers. Mais, il y a la manière ! C'est la raison pour laquelle nous sommes guidés par 5 engagements forts, celui de la réduction des impacts environnementaux, de la préservation de la santé et sécurité des collaborateurs, d'une véritable éthique dans les pratiques, d'une volonté de nouer des partenariats avec l'ensemble des parties prenantes et d'une solidarité internationale avec des actions en matière de coopération. Cette démarche de développement durable s'appuie bien sûr sur une politique de certification active en cours de renouvellement. Chaque collaborateur du Syndicat porte ces engagements et les élus en sont les garants.

Enfin, nous venons d'initier une dynamique de réflexion prospective *"Dessine-moi le Syndicat en 2040 !"* qui a associé très largement les agents en 2017. Cette démarche collective avait comme objectif de fixer les grands axes de travail à venir, au-delà des simples prolongations des tendances, afin d'anticiper les évolutions de fond, tant au niveau des enjeux stratégiques pour notre Syndicat qu'au niveau de l'organisation de nos forces, de nos métiers et de notre façon de travailler. Il faut donner à notre Syndicat les moyens d'être toujours plus performant mais aussi être sûr que nos actions quotidiennes vont dans la bonne direction. J'aurai l'occasion de revenir sur cette démarche participative qui a déjà *"libéré"* de nombreuses idées.

Riche et passionnant, ce rapport témoigne une fois encore que le Syndicat de l'Orge, ses équipes, ses élus sont en permanence au service de l'Orge et sa vallée, en étroite collaboration avec ses collectivités membres.

François Cholley

Président du Syndicat de l'Orge et membre du comité de bassin Seine-Normandie
Maire de Villemoisson-sur-Orge
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération



SOMMAIRE

- p 2 Le mot du Président
 - p 4 3 questions au Directeur général des services
 - p 5 Actions marquantes
 - p 6 Profil du Syndicat
 - p 8-9 Chiffres clés
-

OBJECTIFS

- p 10 Atteindre le bon état écologique de l'Orge et de ses affluents
 - p 24 Valoriser écologiquement la vallée
 - p 32 Prévenir le risque Inondation
-

ENGAGEMENTS

- p 40 Réduire les impacts environnementaux de nos activités
- p 50 Préserver la santé, la sécurité et valoriser les compétences des collaborateurs
- p 56 Garantir les pratiques éthiques
- p 62 Mobiliser les énergies locales et partager nos engagements
- p 69 Développer les solidarités internationales

L'ENGAGEMENT DES ÉQUIPES

est notre meilleur reflet

1 Quelles ont été les actions marquantes du Syndicat en 2017 ?

L'un des chantiers majeurs a été la réfection à Savigny-sur-Orge, d'un tronçon d'un collecteur d'eaux usées d'1,80 m x 2 m dont

les détériorations du béton et du ferrailage étaient très importantes. Ces travaux de grande ampleur (3 200 000 euros) ont nécessité la mise en place d'un système de pompage et de dévoiement afin de refouler les effluents dans un tuyau temporaire installé dans le lit de la rivière. À l'heure du bilan, je retiens également le vaste programme d'assainissement sur le territoire de la Charmoise avec l'équipement de réseaux d'eaux usées des différents hameaux et la mise en service de stations d'épuration à filtres plantés de roseaux. La dernière étape de cette "remise à plat" de l'assainissement de la Charmoise est la reconstruction de la station d'épuration de Fontenay-lès-Briis. Enfin, je souhaiterais citer le démantèlement de trois nouveaux ouvrages hydrauliques pour favoriser la continuité écologique de l'Orge permettant la libre circulation des poissons de la Seine à Saint-Germain-lès-Arpajon.



3 Qu'est-ce qui, selon vous, fait la force du Syndicat ?

Le Syndicat de l'Orge accomplit avec professionnalisme et rigueur les missions et tâches qui lui sont confiées. Il sait également mettre son expertise au service de projets ambitieux et novateurs afin d'anticiper les évolutions. Le récent séminaire des cadres et vice-présidents a montré que notre équipe déborde d'idées et anticipe les changements. Mais, c'est l'engagement des équipes qui caractérise le mieux notre Syndicat : un engagement quotidien et dynamique au plus près des usagers et des communes, pour préserver les rivières et leur vallée.

2 Quels enjeux voyez-vous se dessiner pour le Syndicat de l'Orge ?

De nouvelles communes viennent de nous confier la gestion de leur assainissement, les transferts de compétence s'organisent entre les communautés d'agglomération et le Syndicat, la démarche de rationalisation du nombre de syndicats se précise et reste ô combien d'actualité car la qualité de la rivière, la protection des biens et des personnes en cas d'inondation se doit d'être efficace et cohérente afin de permettre une vraie solidarité territoriale et des projets et actions toujours plus pertinents et utiles à l'échelle de notre territoire.

Jean-Marc Bouchy

Directeur général des services

ACTIONS

marquantes

ASSAINISSEMENT

Études réhabilitation des collecteurs et antennes
125 893 €

Télégestion (sondes, travaux, remplacement automates...)
65 223 €

Travaux de réhabilitation Antenne de St Germain
286 791 €

Travaux de réhabilitation Antenne de Boissy - phase 2
1 099 767 €

Travaux de réhabilitation CID à Savigny-sur-Orge
3 523 549 €

Travaux station d'épuration Arpenty à Bruyères-le-Chatel
262 495 €

Refonte station d'épuration à Fontenay
425 444 €

RIVIÈRE

Aménagement Coteaux des Vignes à Athis-Mons
810 865 €

Travaux de démantèlement d'ouvrage hydraulique
226 920 €

Renaturation des berges
à Morsang-sur-Orge, Impasse de la Prairie
196 635 €

Acquisition de matériel roulant
187 909 €

Panneaux d'informations dans la vallée, fléchage
101 708 €

Acquisitions foncières (1,8 ha)
93 075 €

Études divers milieux naturels
114 038 €

Travaux d'extension des locaux
261 202 €

L'Agence de l'eau Seine-Normandie, le Conseil départemental de l'Essonne, le Conseil régional d'Île-de-France participent financièrement à la réalisation des projets.

Les montants indiqués sont les montants mandatés en 2017. Ils ne correspondent pas aux montants globaux des opérations.

PROFIL

du Syndicat

303 ha

le patrimoine

225 km
de bassin versant

37
communes

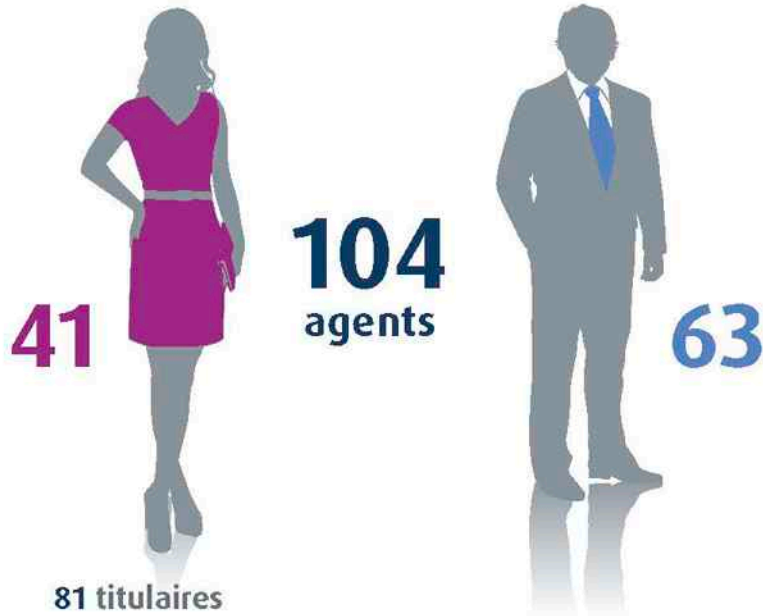
91 km
de cours d'eau

385 000
habitants

1
rivière et 5 affluents
le Blutin
la Sallemouille
la Bretonnière
la Charmoise
le Mort Ru



LES COLLABORATEURS



104
agents

81 titulaires

20 contractuels

(dont 3 contrats aidés, 3 contrats emploi d'avenir et des remplacements maladie)

3 apprentis

LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL



EFFECTIF PAR CATÉGORIE ET PAR FILIÈRE

16 Catégorie A - **32** Catégorie B - **50** Catégorie C - **6** Hors Catégorie



LES RESSOURCES

(fonctionnement)

Redevance
syndicale d'assainissement

4 306 902 €

Redevance
syndicale d'assainissement épuration

50 562 €

Taux
de la redevance 2017

0,2806 €/m³

Taux
de la redevance épuration

0,60 €/m³

Participation
Forfaitaire à l'Assainissement Collectif

757 224 €

Participations
des syndicats de l'amont au transport des eaux usées

243 437 €

Cotisations
communales et communautaires

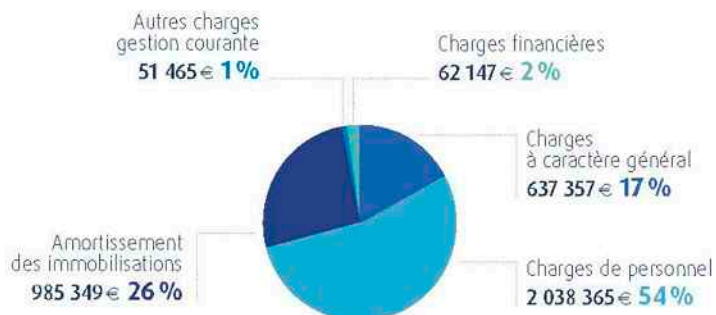
2 721 245 €

Subventions
entretien de la rivière

277 674 €

RIVIÈRE

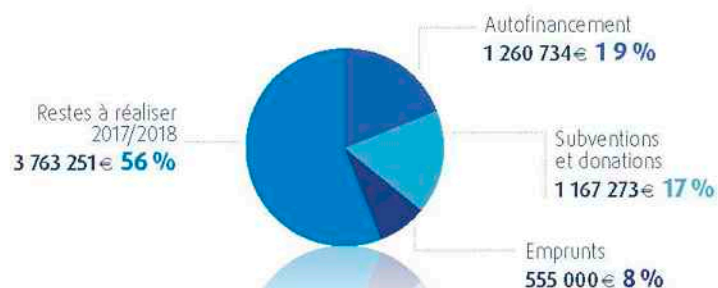
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017 MONTANT TOTAL 3 774 683 €



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2017 MONTANT TOTAL 6 746 257 €

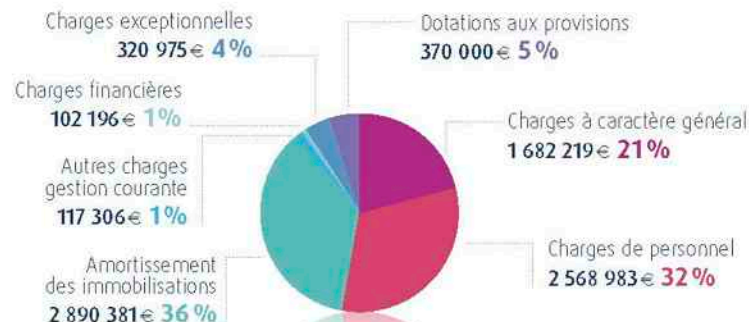


FINANCEMENT DES ÉTUDES ET DES TRAVAUX 2017 MONTANT TOTAL 6 746 257 €

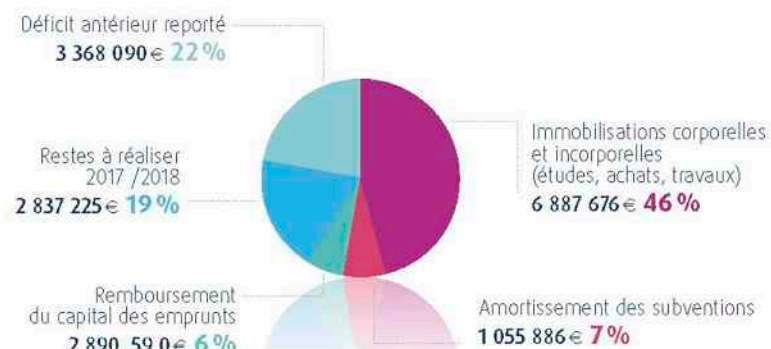


ASSAINISSEMENT

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2017 (hors reversement SIAAP et SIBSO) MONTANT TOTAL 8 052 059 €



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2017 MONTANT TOTAL 15 001 656 €



FINANCEMENT DES ÉTUDES ET DES TRAVAUX 2017 MONTANT TOTAL 15 001 656 €



ATTEINDRE

le bon état écologique
de l'Orge et de ses affluents



Obtenir un bon état chimique et un bon potentiel écologique en 2027, prévention des pollutions, réhabilitation des collecteurs, **mise en conformité des branchements**, restauration de cours d'eau...
Voici nos missions.



NOUS AVONS ENGAGÉ DES ACTIONS DE SENSIBILISATION AFIN D'INCITER LES USAGERS À NE PLUS JETER LEURS LINGETTES DANS LES TOILETTES. ENNEMIES DE L'ENVIRONNEMENT, ELLES OBSTRUENT LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT (VOIR PAGE 15)

» »



(2)



(1)

LE TRANSPORT DES EAUX USÉES ET DES EAUX PLUVIALES

Le Syndicat assure le transport des eaux usées collectées par les réseaux des communes adhérentes et par les autres syndicats du bassin versant (SIBSO, SIAHVY) afin de les acheminer vers la station d'épuration Seine Amont du SIAAP (Valenton) ou vers la station du Moulin Neuf (Ollainville). Le bassin versant collecté relève d'un assainissement de type séparatif.

LA RÉNOVATION ET L'ENTRETIEN DES COLLECTEURS

Le réseau syndical d'eaux usées est composé principalement de 2 collecteurs de fond de vallée, le CII (Collecteur Intercommunal Initial) et le CID (Collecteur Intercommunal de Doublement), ainsi que des antennes recevant les effluents des réseaux communaux.

Les actions du Syndicat relatives à la gestion du réseau intercommunal d'eaux usées sont :

- la **maintenance** des installations du réseau (pompes et vannes),
- l'**amélioration** du fonctionnement des ouvrages (travail transversal entre le service d'exploitation et les bureaux d'études),
- le **curage régulier** d'ouvrages singuliers (siphons, fosses à sables, bassins secs),
- le **curage linéaire** du réseau (programme pluriannuel d'interventions),
- l'**exploitation** des données issues des stations de mesures de débits installées dans les collecteurs,
- la **réhabilitation progressive** des collecteurs les plus dégradés.

Vers la réhabilitation de la totalité des réseaux

Type de réseau	Linéaire total (km)	Travaux réalisés (km)	% linéaire réhabilité	Travaux à l'étude (km)	% linéaire à l'étude	Reste à étudier (km)	% restant à étudier
CID	20,6	6,1	29,6 %	0,6	3 %	13,9	70,3 %
CII	37	17	45,9 %	0	0	20	55 %
Antennes	62,4	47,4	76 %	1,5	2,4 %	13,5	21,6 %
TOTAL	120	70,5	58,7 %	2,1	1,8 %	47,4	39,5 %

LES CHANTIERS 2017

DÉVOIEMENT de l'antenne de Boissy

Il s'agit d'un chantier de longue haleine, débuté en 2014. Le Syndicat a souhaité réhabiliter ce collecteur en le déviant car il était proche d'un cours d'eau, "le ru de la vidange". Au terme de ce chantier, 4000 m en bordure du cours d'eau ont été libérés.

Le Syndicat a créé cette année **1 km de canalisation en fonte** de diamètre 250 mm et 20 branchements de particuliers.

Coût : 1 150 000 € HT



Antenne de Boissy



Travaux sur le CID



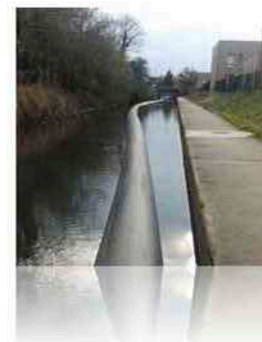
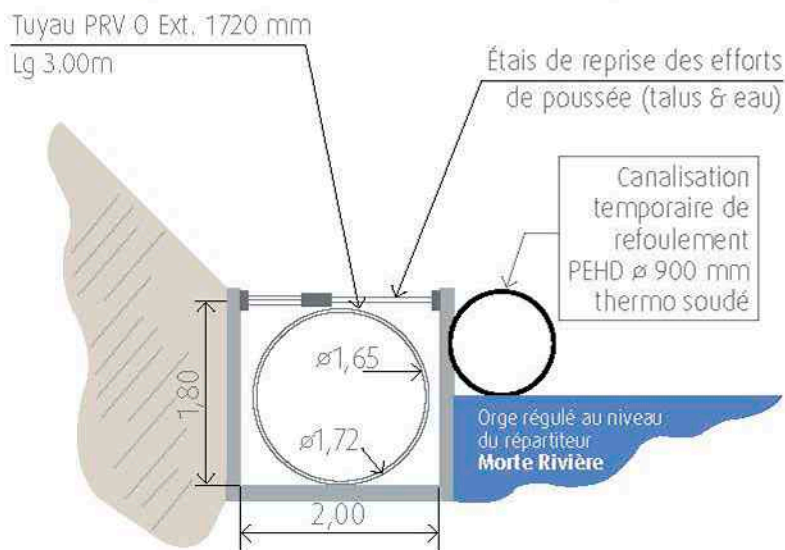
Canalisation de refoulement temporaire dans le lit de l'Orge

RÉHABILITATION du collecteur intercommunal de doublement à Savigny-sur-Orge

Le Syndicat de l'Orge est intervenu sur le CID dans le secteur des Prés-St-Martin à Savigny-sur-Orge. Cette portion de collecteur cadre de 1,80 m x 2 m (cf. schéma) fait office de berge en rive gauche de l'Orge. Les études préalables d'auscultation ont conclu à une forte dégradation des bétons et des aciers exigeant de **mener des travaux de réhabilitation pour pérenniser l'ouvrage**. Un marché de travaux a été lancé afin de tuber ce cadre par mise en place de coques circulaires en PRV (Polyester Renforcé Verre) d'un diamètre de 1 680 mm avec comblement du vide annulaire par injection d'un coulis de ciment. La mise à sec de cet ouvrage est indispensable pour la réalisation de ces travaux. Une unité de pompage des effluents a donc été installée. Elle est dimensionnée pour évacuer 5 m³/s avec mise en place d'une canalisation de refoulement dans le lit de l'Orge sur 650 m. 7 mois de travaux ont été nécessaires.

Coût : 3 400 000 € HT

Coupe Point d'insertion des coques



RÉHABILITATION d'une antenne à Saint-Germain-lès-Arpajon, Linas et Leuville-sur-Orge

L'antenne de Longpont s'étend sur 3 km avec un diamètre allant de 200 mm à 250 mm. Cette antenne collecte en partie les eaux des communes de Saint-Germain-lès-Arpajon, Linas et Leuville-sur-Orge avant de rejoindre le CII en fond de vallée. Les études préalables ont montré des pénétrations de racines, des fissures et des dégradations importantes du collecteur. Il était impératif de rénover la canalisation afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage. Les travaux ont consisté à **gainer 660 m en Ø200 et 520 m en Ø250, à poser 3 Quick Lock[®] au niveau de la RN20 et à remplacer en tranchée 10 branchements dont 9 en amiante ciment**.

Coût : 337 095 € HT

Retrouvez les travaux sur notre chaîne YouTube rubrique assainissement

* Le Quick Lock est une technique de réhabilitation des canalisations sans tranchée, par chemisage partiel. Il s'agit d'une manchette en acier inoxydable.

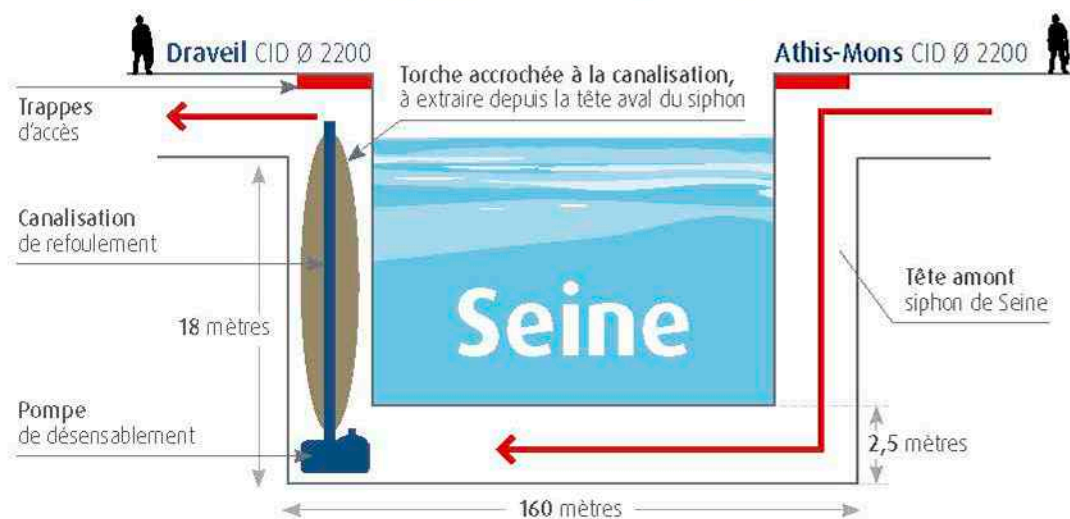


EXTRACTION d'une torche sous la Seine

17 m de haut et 2 m de diamètre, c'est la taille de la torche découverte dans le siphon du collecteur d'eaux usées dit Athis-Crosne. Ce collecteur présentait un problème capacitaire important en raison de la réduction de la section. Une étude a donc été lancée par le SIAAP (Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne), révélant la présence d'un fort ensablement de l'ouvrage mais aussi la présence d'un corps étranger invisible de la surface. Il s'agit en fait d'un amas très dense de lingettes, serviettes hygiéniques, tampons, préservatifs, serpillères, graisse, couches, etc. Son poids est estimé à 60 tonnes ! La baisse de capacité du collecteur et le risque de décrochage de la torche (qui aurait pour conséquence de boucher le siphon et de voir toutes les eaux usées se déverser dans la Seine !) constituaient un problème de taille. Après une concertation d'urgence avec le SIAAP, celui-ci a décidé d'assumer le coût des travaux pour l'extraction de cette torche. Le Syndicat de l'Orge a pris en charge le coût du travail lié aux interventions de nuit des personnels pour surveiller, stopper et remettre en circulation les flux d'eaux usées chaque nuit.

Coût : 700 000 € HT

Le siphon de Seine à Athis-Mons



QUESTION À

LÉOPOLD LE COMPAGNON

MAIRE DE FONTENAY-LÈS-BRIIS

Selon vous, quelle est la valeur ajoutée du Syndicat de l'Orge pour une commune comme la vôtre ?

Les 5 hameaux de la vallée de la Charmoise ont bénéficié de la construction de 2 stations d'épuration. Celle située au centre du bourg sera opérationnelle cet été. Des actions sur la Charmoise ont aussi été engagées. Des parcelles le long de notre rivière ont été acquises.

Elles préfigurent déjà les circuits de randonnées pédestres permettant de magnifiques balades. L'entretien des berges sera facilité. Les paramètres déterminant la qualité de notre rivière sont aussi régulièrement analysés. Une amélioration nous fait espérer des progrès parallèles sur la biodiversité. Tout cela serait impossible sans la solidarité intercommunale qui est le carburant du Syndicat de l'Orge traitant à la fois les communes urbanisées et denses et les petites communes à l'urbanisation plus diffuse. Ce carburant fait tourner un moteur dont les pistons se nomment compétence, enthousiasme, organisation, écoute.

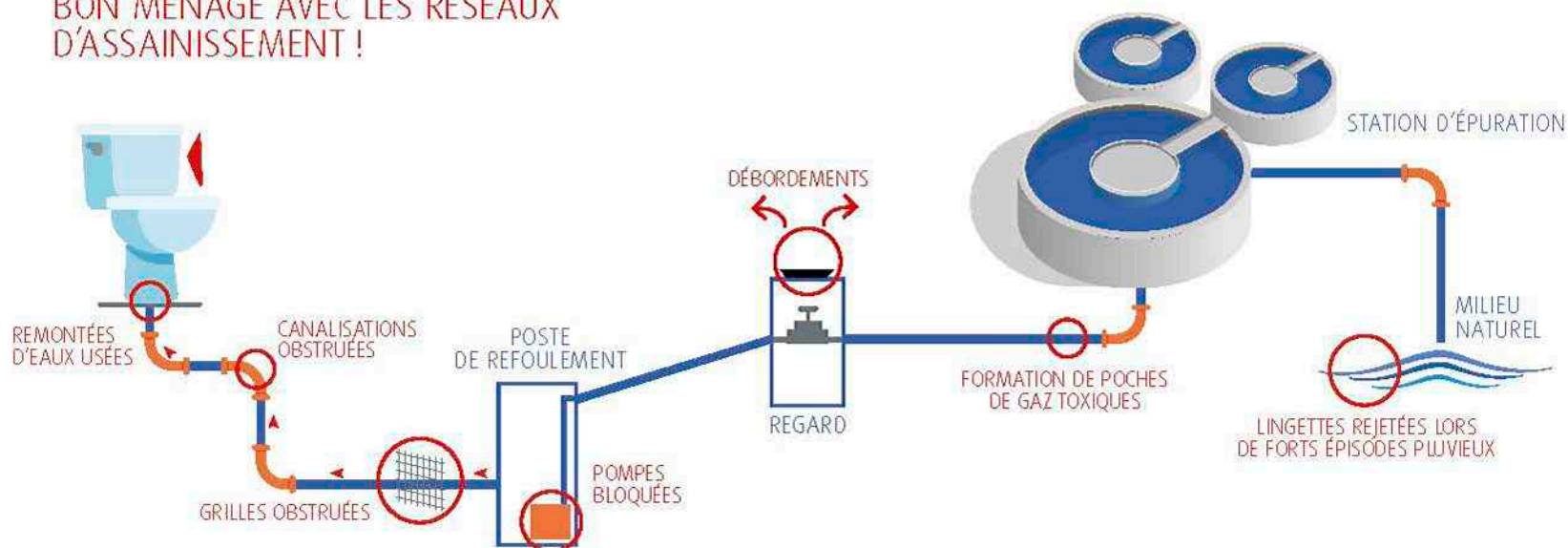
Si je poursuis la métaphore, les élus qui ont façonné le tableau de bord de ce véhicule préparent la voiture hybride de demain, transportant plus de passagers, dans des conditions de sécurité et de pollution optimisées.

Les lingettes sont les ennemies de l'environnement !

Elles sont de plus en plus utilisées par les particuliers.
 Problème : elles sont constituées de fibres tissées donc résistantes.
 Par facilité, elles sont jetées dans les toilettes et rejoignent ainsi le collecteur d'eaux usées puis la station d'épuration. **Associées à la graisse et aux éléments solides, elles forment des amas de fibres qui ralentissent l'écoulement des eaux usées dans les canalisations et obstruent les réseaux d'assainissement.** Elles se retrouvent aussi dans les stations de pompage entraînant pannes, mauvaises odeurs, débordements de canalisations publiques, incidents sur les réservoirs d'orage, dégâts sur les pompes, dégrilleurs et tamis des stations d'épuration. Tout cela à un coût, supporté par tous les usagers du service. **Jeter les lingettes à la poubelle comme les autres déchets est un geste simple et éco-citoyen permettant à nos réseaux d'assainissement et à nos stations d'épuration de fonctionner normalement pour la préservation de notre environnement.**



LES LINGETTES NE FONT PAS BON MÉNAGE AVEC LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT !



DES BRANCHEMENTS PLUS CONFORMES

Rivière à faible débit, l'Orge subit des dommages rapides et graves à chaque pollution. Pour lutter contre le rejet des eaux usées dans la rivière, le Syndicat et les communes ont engagé un programme de contrôle et de mise en conformité des installations d'assainissement.



Favoriser la mise en conformité des entreprises

Les systèmes d'assainissement public étant conçus pour les effluents domestiques, le Code de la Santé Publique rend obligatoire l'obtention d'un arrêté d'autorisation de rejet en assainissement pour les entreprises qui utilisent les réseaux publics. Cette autorisation est signée par le maire après avis du Syndicat de l'Orge et du SIAAP. **La maîtrise des rejets non domestiques est un axe prioritaire du SAGE "Orge-Yvette"**. Le Syndicat apporte un appui technique qui va du simple accompagnement à la prise en charge complète du dispositif de mise en conformité (diagnostic, identification des travaux à réaliser, montage du dossier d'aides, délivrance de l'autorisation de déversement).

Pour favoriser la mise en conformité des entreprises, le Syndicat s'appuie sur :

- **l'information** : indiquer les enjeux aux entreprises ;
 - **l'accompagnement** : expliquer les travaux à réaliser et aider les entreprises à obtenir l'aide financière de l'Agence de l'Eau ;
 - **les relances** : relancer régulièrement les entreprises non conformes ;
 - **les pénalités** : afin de mobiliser les entreprises non volontaires, le Syndicat applique à celles-ci sur la procédure de doublement de la redevance assainissement.
- En outre, le Code de la Santé Publique prévoit une pénalité financière de 10 000 € en cas de non respect des prescriptions des autorisations de déversement.

À quoi sert une enquête de conformité ?

- Vérifier la bonne séparation des eaux usées domestiques, non domestiques et des eaux pluviales.
- Contrôler l'existence et l'entretien des ouvrages de prétraitement spécifiques à chaque activité tels que bacs dégraisseurs (restaurants), séparateurs à hydrocarbures ou débourbeurs (garages), bacs de décantation, fosses de refroidissement (industries).
- Vérifier la gestion des produits et déchets liquides.
- Prévenir les risques accidentels de pollution.

Depuis 2009, **1 502 entreprises** ont été enquêtées. **980** sont non conformes et **407** se sont mises en conformité. **42%** d'entreprises non conformes ont été mises en conformité et **62%** des entreprises contrôlées sont conformes à fin décembre 2017.

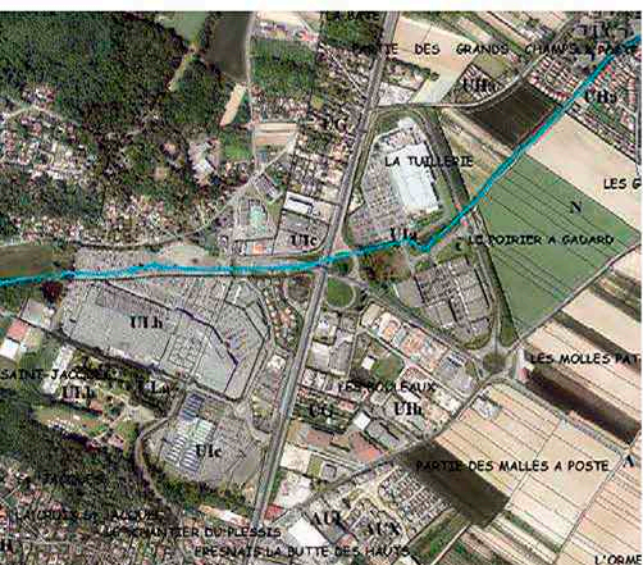


5 principes à respecter pour déverser des effluents non domestiques dans un réseau public de collecte

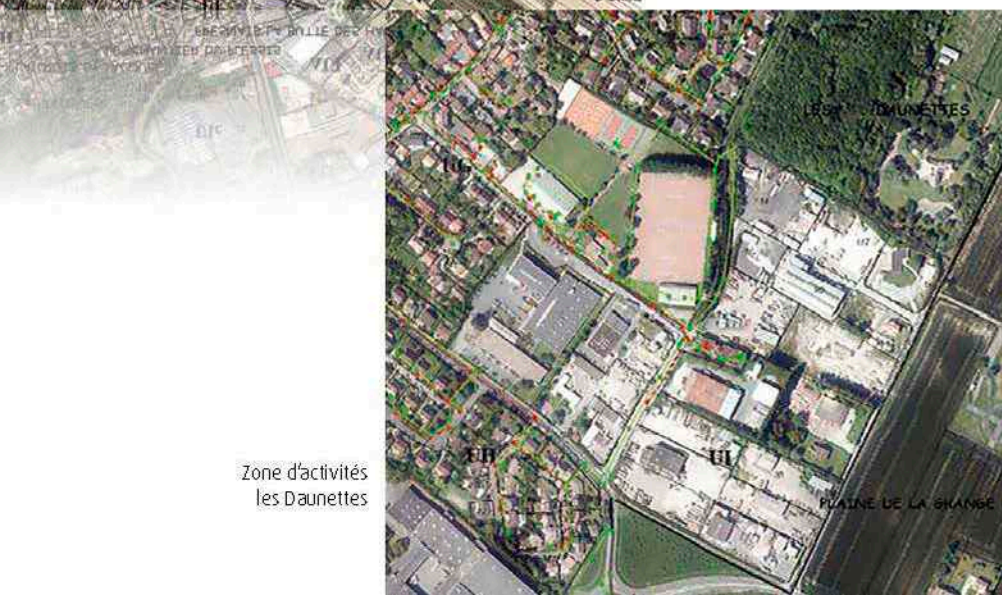
1. Compatibilité qualitative et quantitative de l'effluent avec le réseau.
2. Traitement de l'effluent par la station d'épuration.
3. Absence de risque pour le personnel exploitant.
4. Pollution résiduelle rejetée au milieu naturel ne détériorant pas l'état du milieu aquatique.
5. Respect des engagements et transparence entre les acteurs.

Agir aussi pour la conformité des zones d'activités

Cette opération correspond à 3 zones d'activités (les Frênes, les Bouleaux et les Daunettes) à Ballainvilliers. 23 entreprises sont situées au sein de la zone d'activité des Daunettes (en majorité activités industrielles). Cette zone est classée 82^e dans l'étude "Priorisation des zones d'activités économiques selon leur risque de dégradation des masses d'eau". Classées respectivement 130^e et 142^e, les zones d'activités des Frênes et Bouleaux comptent 29 entreprises d'activités commerciales et artisanales. Les diagnostics de conformité ont été réalisés. Les premiers résultats montrent un taux de non conformité important.



Zone d'activités
les Frênes, les Bouleaux



Zone d'activités
les Daunettes

Des exigences d'autosurveillance renforcées

Lors de la délivrance des arrêtés d'autorisation de déversement, certains établissements sont soumis à des obligations de résultats en matière de qualité des rejets. Pour vérifier le respect de ces exigences, des entreprises mettent en place un suivi périodique de la qualité de leurs rejets via des campagnes d'analyses annuelles, semestrielles ou trimestrielles et parfois même un suivi continu.

Pour des raisons d'équité, le Syndicat a mis en place depuis 2007 une tarification spéciale liée aux spécificités des rejets des activités industrielles les plus importantes. Elle prend en compte la collecte et le traitement d'effluents plus chargés qu'un effluent domestique. Elle est réalisée à partir des données d'autosurveillance transmises par l'établissement tant au niveau qualitatif (coefficient de pollution) que quantitatif (coefficient de rejet), sous réserve de la validation des données par la collectivité. Les redevances non domestiques ont représenté près de 280 000 € HT pour le Syndicat en 2017.

Établissements soumis à autosurveillance	Communes
CHR Hansen	Saint-Germain-lès-Arpajon
Coca Cola	Grigny
RLD2	Le Plessis Pâté
Grenelle	Brétigny-sur-Orge
Eau du Sud Parisien	Viry-Chatillon
Delpharm	Brétigny-sur-Orge
Labord	Saint-Germain-lès-Arpajon
Hôpital de Bligny	Fontenay-lès-Briis

LA REPRISE DES RÉSEAUX DE COLLECTE

Le Syndicat de l'Orge s'est vu confier la compétence collecte de 8 communes. Il intervient ainsi sur toutes les situations liées à l'assainissement (curage, travaux d'exploitation ou d'investissement, enquêtes de conformité, création de réseaux...). À ce titre, différents travaux ou études ont été lancés pour un montant total de 658 000 € HT en 2017 financés par des redevances communales d'assainissement perçues par le Syndicat.

Nouvelle gestion des eaux pluviales à la Ville-du-Bois

Cette commune a souhaité construire un **espace de stockage des eaux pluviales afin de limiter les inondations de riverains à l'aval de la commune**. Par manque de terrains disponibles en centre-ville, cet espace a pris la forme d'un tuyau enterré. Le volume de stockage est d'environ 200 m³, soit 200 mètres linéaires en diamètre 800 mm, 65 mètres linéaires en diamètre 1 200 mm et 100 mètres linéaires en diamètre 500 mm.

Coût : 124 000 € HT pour les eaux usées
et **470 000 € HT** pour les eaux pluviales

81 740 € HT/an
entretien en régie des stations

230 187 m³
d'eaux usées traitées en 2017

LES STATIONS D'ÉPURATION

Une expertise qui se renforce

Sur le bassin versant de la Charmoise, le Syndicat exploite **6 stations d'épuration (step)** de technologies différentes.



Step d'Arpenty



Step de Fontenay-lès-Briis
actuellement en service



Step de la Charmoise



Des riverains "branchés" à Arpenty

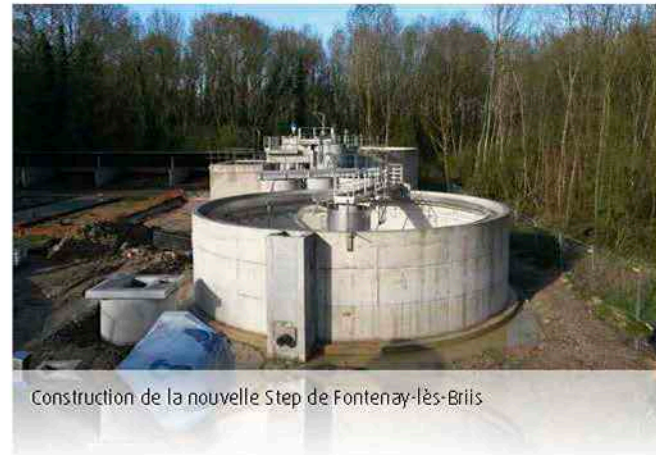
Le hameau d'Arpenty, situé sur les communes de Bruyères-le-Châtel et de Fontenay-lès-Briis, a été doté d'un **réseau d'assainissement collectif complété par une station d'épuration** de type filtre planté de roseaux. Ces travaux ont permis la mise en conformité des branchements et le raccordement de 57 habitations sur un réseau gravitaire d'1 km. Cette opération a mis un terme à une pollution chronique de La Charmoise.

Coût : 210 000 € HT

Fontenay-lès-Briis

Cette station a été mise en service en 1979. Elle est de type biologique (Boue Activée Aération Prolongée). Sa capacité nominale est de 5 000 EH* pour un débit de 1000 m³/j. En 2017, le volume entrant s'élève à 253 400 m³ d'eaux usées (446 m³/j). Le maximum atteint est de 1846 m³/j. La production de boue a été de 18 tonnes de matière sèche (= 611T de produit brut) dont la totalité a été épandue sur des terres agricoles. Des travaux de reconstruction ont été engagés. En juillet 2018, la nouvelle station traitera le phosphore, permettra de meilleurs rendements et bénéficiera d'une gestion des boues simplifiées.

Coût : 2 600 000 € HT



Construction de la nouvelle Step de Fontenay-lès-Briis



Courson-Monteloup

La station est de type disque biologique pour un débit nominal de 68 m³/j soit une capacité de 520 EH. 11 376 m³ d'eaux usées ont été épurées en 2017 soit environ 31 m³/j. 115 tonnes de boue ont été évacuées des décanteurs vers une usine d'incinération.



Mulleron

La station est en service depuis fin octobre 2013. Il s'agit d'une unité de traitement d'eaux usées par filtres plantés de roseaux d'une capacité de 250 EH. 7630 m³ d'eaux usées ont été filtrées en 2017 soit environ 21,2 m³/j.



La Brosse

La station est en service depuis fin octobre 2015. Il s'agit d'un filtre planté de roseaux à deux étages avec traitement du phosphore. 5 562 m³ d'eaux usées ont été traitées en 2017.



Charmoise

La station est en service depuis fin septembre 2016. Il s'agit d'un filtre planté de roseaux à deux étages avec traitement du phosphore. 19 432 m³ d'eaux usées ont été traitées en 2017.



Arpenty

La station est en service depuis juin 2017. Il s'agit d'un filtre planté de roseaux à deux étages avec traitement du phosphore. 1 717 m³ d'eaux usées ont été traitées en 2017.

Première pierre pour la nouvelle station d'épuration de Fontenay-lès-Briis

Léopold Le Compagnon, Maire de Fontenay-lès-Briis, et François Cholley, Président du Syndicat de l'orge, ont donné le coup d'envoi de la construction de la future station d'épuration en présence d'une quarantaine de personnes, des élus mais aussi des habitants de la commune. Ce moment symbolique a permis au maire de saluer l'efficacité du syndicat de l'orge en matière de conseils, d'études, de pilotage des bureaux d'études et d'entreprises et bien sûr de suivi des chantiers. Le Président du Syndicat s'est félicité

de l'achèvement de l'ensemble des projets d'assainissement sur le bassin versant de la Charmoise, cette station de Fontenay étant le dernier équipement à construire pour que la Charmoise retrouve une bonne qualité.



* EH : Équivalent habitant. Unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'un réseau d'assainissement ou d'une station d'épuration. Elle se mesure par la quantité de pollution émise par personne et par jour.

LE MILIEU AQUATIQUE

Atteindre le bon état écologique des cours d'eau, préserver les équilibres écologiques des fonds de vallée, valoriser les zones humides, protéger la vallée... Les objectifs du Syndicat au service de l'environnement sont multiples.

PRÉSERVER LA QUALITÉ DES EAUX ET DES MILIEUX

Analyse des données enregistrées au quotidien, campagnes de prélèvements tout au long de l'année, lutte contre l'utilisation des produits phytosanitaires, préservation du paysage de la vallée... Autant d'actions destinées à protéger les cours d'eau.

L'Orge sous surveillance

Les rivières et les milieux humides constituent une entité écologique riche et vulnérable. Cette ressource, altérée par diverses pollutions liées aux activités humaines, doit être protégée. Le Syndicat de l'Orge œuvre au quotidien pour cela. Les résultats relatifs à la qualité de l'Orge et de ses affluents montrent une **amélioration du "potentiel écologique" de l'Orge aval qui passe de "médiocre" à "moyenne" qualité depuis 2009**. Le bilan est donc encourageant au vu de l'objectif de "bon potentiel global" de l'Orge pour 2027. En ce qui concerne l'état chimique, pour la plupart des stations analysées, les facteurs limitants sont le cuivre^{**}, les pesticides, dont le glyphosate, et les HAP^{***} (hydrocarbures aromatiques polycycliques) comme bon nombre de cours d'eaux du bassin de la Seine. L'objectif de 2027 ne pourra être atteint qu'à la seule condition que les points noirs (surtout les rejets d'eaux usées) soient considérés comme une priorité par les collectivités gestionnaires des réseaux (communes et communautés) et par les propriétaires privés pour leur branchement en assainissement. La Sallemouille, affluent de l'Orge, se distingue par un bon état chimique.

4 conseils pour protéger l'Orge

- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires (jardin, entretien des toitures...) car les molécules nocives pour l'homme, la faune et la flore finissent dans la rivière.
- Être conscient que tous les produits déversés dans les réseaux d'eaux pluviales aboutissent dans la rivière.
- Ne pas jeter de lingettes/cotons-tiges dans les toilettes car ces produits obstruent les réseaux d'assainissement et les pompes et provoquent des débordements en rivière.
- Alerter dès qu'une pollution est constatée.



Retour d'expérience : les effets de la crue de 2016 sur la qualité de l'eau

Les précipitations abondantes des 6 premiers mois de l'année 2016 ont rapidement fait augmenter les débits de l'Orge. Les pics atteints le 1^{er} avril avec 28 m³/s et le 2 juin avec 41 m³/s sont comparables à des débits de crue avec des fréquences de retour supérieures à 2 ans et à 20 ans.



^{**} Principales sources de cuivre : industrie du cuivre et des métaux, industrie du bois, incinération des ordures ménagères, combustion du charbon, d'huile et d'essence, fabrication de fertilisants.

^{***} Principales sources de HAP : la combustion (véhicules, incinération, chauffage).

^{****} Les données 2017 sur la qualité des eaux n'étant pas disponibles, les éléments présentés sont issus du rapport qualité des eaux 2016.



Espace naturel Duparchy

Les conditions météorologiques de cette période ont provoqué des inondations sur le bassin versant de l'Orge et l'ensemble de la région Ile-de-France. Un an après, les effets constatés sur le plan de la qualité de l'eau du bassin de l'Orge liés à ces événements sont les suivants :

Points négatifs

- Augmentation de pesticides dans l'eau dans tous les affluents (y compris la Charmoise), dans l'Orge à Arpajon et à Saint-Michel ;
- Hausse des rejets d'eaux usées surtout dans la partie aval du bassin (cf. carte) ;
- Mise en suspension de déchets solides non solubles dans l'eau.

Points positifs

- Effet de dilution de certaines molécules comme l'ammonium ;
- Nettoyage de certains habitats et substrats aquatiques.

@ Retrouvez notre rapport qualité de l'eau sur SYNDICATDELORGE.FR

Atteindre un bon potentiel écologique d'ici 2027

Le Syndicat mène, depuis des années, des actions ciblées en matière de restauration et renaturation hydromorphologique, d'épuration et de conformité des branchements d'assainissement. Mais la maîtrise des flux de pollution reste délicate. Une part importante des apports provient en effet des affluents principaux de l'Orge qui ne relèvent pas de sa gestion. Une autre part provient des mauvais branchements privés sur les réseaux d'assainissement gérés par les communes ou communautés. Le Syndicat s'est donc engagé dans une démarche participative pour établir un **plan d'actions concret avec les acteurs concernés par la thématique eau** (communes, intercommunalités, bailleurs, copropriétés, entreprises...).

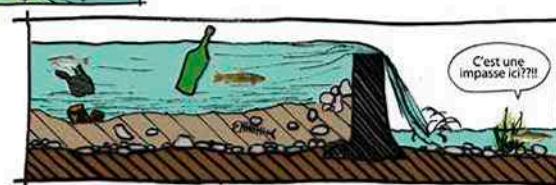
Favoriser la continuité écologique de l'Orge

Un programme de démantèlement de 7 ouvrages hydrauliques, aujourd'hui abaissés sur l'Orge, s'est achevé. Ces suppressions agissent sur la capacité du lit à contenir les crues et permettent d'améliorer le fonctionnement naturel du cours d'eau, de restaurer les continuités écologiques et de valoriser la biodiversité. Ces travaux offrent la possibilité de diversifier les écoulements, de garantir la continuité piscicole ainsi que le transport de sédiments nécessaires au fonctionnement naturel d'une rivière. Le Syndicat de l'Orge est aussi intervenu sur le **clapet des Cinq Arches à Villemoisson-sur-Orge**. Sa suppression s'est accompagnée d'une modification du tracé de la Boëlle d'Épinay par la création d'un nouveau bras. Des travaux de terrassement ont été nécessaires. L'ensemble de ces travaux a permis à la Boëlle de retrouver son fonctionnement naturel (diversité des vitesses d'écoulements, des habitats et des organismes aquatiques) et de valoriser le paysage du site. La capacité à contenir des crues a aussi été améliorée.

Coût : 85 710 € HT

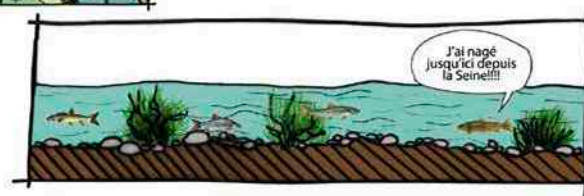
Avant le démantèlement :

- Écoulement linéaire
- Rupture de continuités piscicoles et sédimentaires
- Rupture de continuité des berges



Après le démantèlement :

- Écoulement diversifié
- Restauration des circulations piscicoles et sédimentaires
- Restauration de l'impact filtrant des berges



VALORISER LES MILIEUX HUMIDES

Pour redonner vie à l'Orge et ses affluents, le Syndicat protège les zones humides, préserve les écosystèmes, restaure les berges, réouvre les cours d'eau...

Étudier les berges pour mieux les préserver

Après 18 mois d'étude, le Syndicat de l'Orge a établi un **plan d'entretien pluriannuel des berges privées**. Ce programme ambitieux permet, à travers une procédure d'intérêt général (DIG), d'accéder à plus de 2000 propriétés riveraines et de légitimer l'intervention sur des espaces privés avec des fonds publics. Compte tenu de l'importance des travaux, leur réalisation s'échelonne sur 5 ans. Le Syndicat a profité du lancement de cette opération pour rédiger un guide d'entretien des berges à destination des riverains. Il permettra à chacun de connaître ses responsabilités vis-à-vis de la rivière.



Retrouvez la vidéo sur notre chaîne YouTube

Stimuler la restauration hydromorphologique

Dans le cadre de la protection des eaux superficielles et de la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides, le Syndicat s'est engagé dans un programme décennal de restauration hydromorphologique de l'Orge et de ses affluents.

Reconquête de l'Orge au coteau des vignes

De **nombreuses concertations** ont été engagées par le Syndicat de l'Orge avec l'ensemble des parties prenantes de ce projet qui a été inauguré en décembre 2017. Il a permis la restauration de 450 m de cours d'eau, le retrait du clapet Mozart, la création d'une zone humide et d'un bras annexe et la rénovation de la Promenade.



Retrouvez la vidéo de l'inauguration sur notre chaîne YouTube



Pour la réouverture de l'Orge à Juvisy

L'étude porte sur la **faisabilité de réouverture** de 450 m de cours d'eau et la **requalification des espaces publics associés**. Elle est menée en concertation avec la commune. Le Syndicat coordonne l'étude globale réalisée par un groupement de bureaux d'études experts (urbanisme, écologie, environnement, hydraulique...). La ville de Juvisy mène la concertation. Il est prévu des ateliers de concertation avec les usagers, la réalisation d'enquêtes de terrain et des expositions sur le site afin que la population s'approprie le projet.

Vers la renaturation de la Sallemouille à Marcoussis

L'étude en cours porte sur le **réaménagement des berges** entre la rue Moutard Martin et la rue Pasteur. Le site est constitué d'une promenade de 230 m le long de la Sallemouille qui permet de relier le parc des Célestins au centre de Marcoussis et constitue une liaison transversale avec la Promenade de l'Orge. Cette opération vise à **augmenter la zone d'expansion de crues, renaturer le cours d'eau pour diversifier les habitats et préserver la biodiversité, prétraiter les eaux pluviales avant leur rejet dans le cours d'eau et améliorer le cadre de vie**. Davantage d'espace devrait être donné à la Sallemouille. Les eaux pluviales seront déconnectées de la rivière par la création de zones humides supplémentaires.

La promenade sera maintenue et requalifiée par un talutage des berges et la reprise des points d'érosions. Le patrimoine de Marcoussis sera mis en valeur par la création d'un belvédère rue Pasteur, la réfection du lavoir rue Moutard Martin et des interventions sur les murs en meulière le long de la Sallemouille.





Projet : vue du Mort Ru

Les travaux de restauration du Mort Ru Petits Échassons à Longpont-sur-Orge

De nombreux dysfonctionnements sont constatés sur le bassin versant du Mort Ru conduisant à des débordements importants, une érosion des berges et une faible biodiversité. Afin d'éviter les inondations, 2 zones d'expansion de crues vont être créées. Le Mort Ru passe actuellement en bordure de parcelles agricoles ; il est rectiligne et très encaissé, parfois busé. Le projet consiste à **enlever la buse qui fait frein hydraulique et à redonner un aspect naturel à la rivière**. L'aménagement de ce cours d'eau et des parcelles associées ne se limite pas à une réflexion technique. C'est l'occasion de proposer un projet complet du site et une requalification des parcelles traversées par le cours d'eau. Le projet retenu intègre une surface agricole qui sera exploitée par une AMAP* pratiquant la culture biologique.

* Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

Protéger les cours d'eau

Les incivilités de certains usagers détériorent l'aspect du cours d'eau. Les traversées de ville ne résistent pas à l'accumulation des déchets jetés à la rivière ou parvenus par lessivage de la voirie. Plusieurs tonnes de déchets inertes, de ferraille et d'encombrants sont extraites chaque année du lit des cours d'eau. Les gros déchets sont triés et valorisés dans des filières de traitement spécialisées.

Des campagnes de ramassages de déchets dans le lit de la rivière sont organisées périodiquement.

Elles sont réalisées à la main par les patrouilleurs du Syndicat depuis une embarcation légère. L'ensemble du linéaire de rivière est visité plusieurs fois par an de cette manière. Concernant les embâcles naturels, ils sont d'abord considérés comme un habitat nouveau et privilégié pour la faune aquatique et la faune fréquentant les zones humides. Le choix du retrait des embâcles fait partie d'une gestion raisonnée. Il sera estimé s'il est nécessaire de les retirer pour maintenir un bon écoulement général de la rivière ou pour assurer la stabilité des berges.



Nettoyage de la rivière

VALORISER écologiquement la vallée

Affirmer la trame verte et bleue de la vallée en considérant les enjeux sociaux, paysagers et environnementaux, voici l'objectif du plan de gestion des espaces naturels du Syndicat pour préserver les cœurs de biodiversité et **développer les continuités écologiques** à l'échelle des vallées et des territoires qui l'entourent.

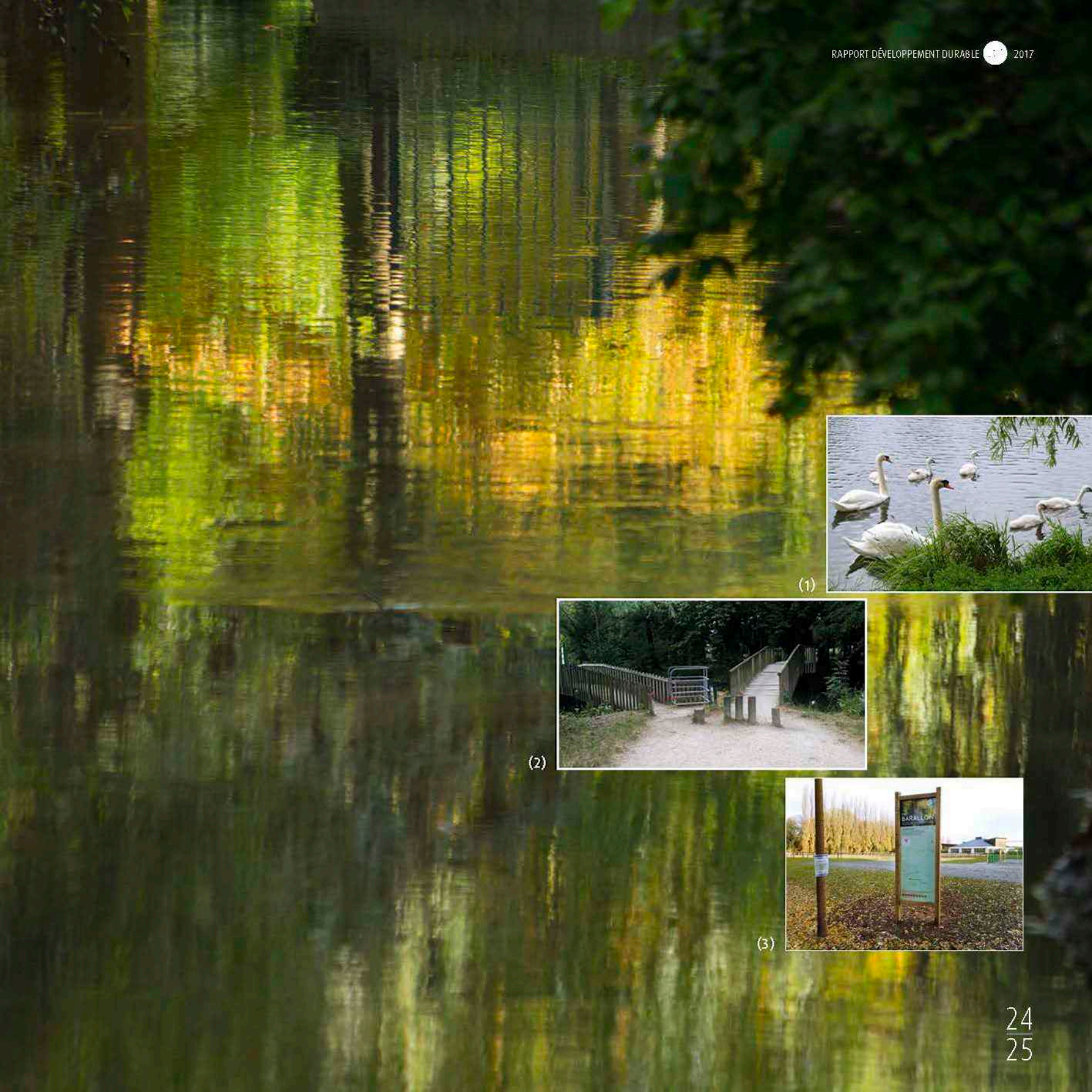


(1) Cygnes sur l'Orge

(2) Passerelle à Saint-Germain-lès-Arpajon

(3) Signalétique dans la vallée

NOUS AVONS À CŒUR D'ENRAYER LE DÉCLIN DE LA BIODIVERSITÉ. À TRAVERS NOTRE TRAVAIL SUR LA TRAME VERTE ET BLEUE, NOUS VISIONS DES OBJECTIFS ÉCOLOGIQUES MAIS AUSSI SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES (VOIR PAGE 26) » »



(1)



(2)



(3)

AGIR POUR LA TRAME VERTE ET BLEUE

Aménager le cadre de vie, préserver les écosystèmes, concilier l'accueil du public et les équilibres écologiques pour une meilleure prise en compte des milieux naturels et de la biodiversité... Le Syndicat assure de nombreuses missions pour préserver la vallée de l'Orge.

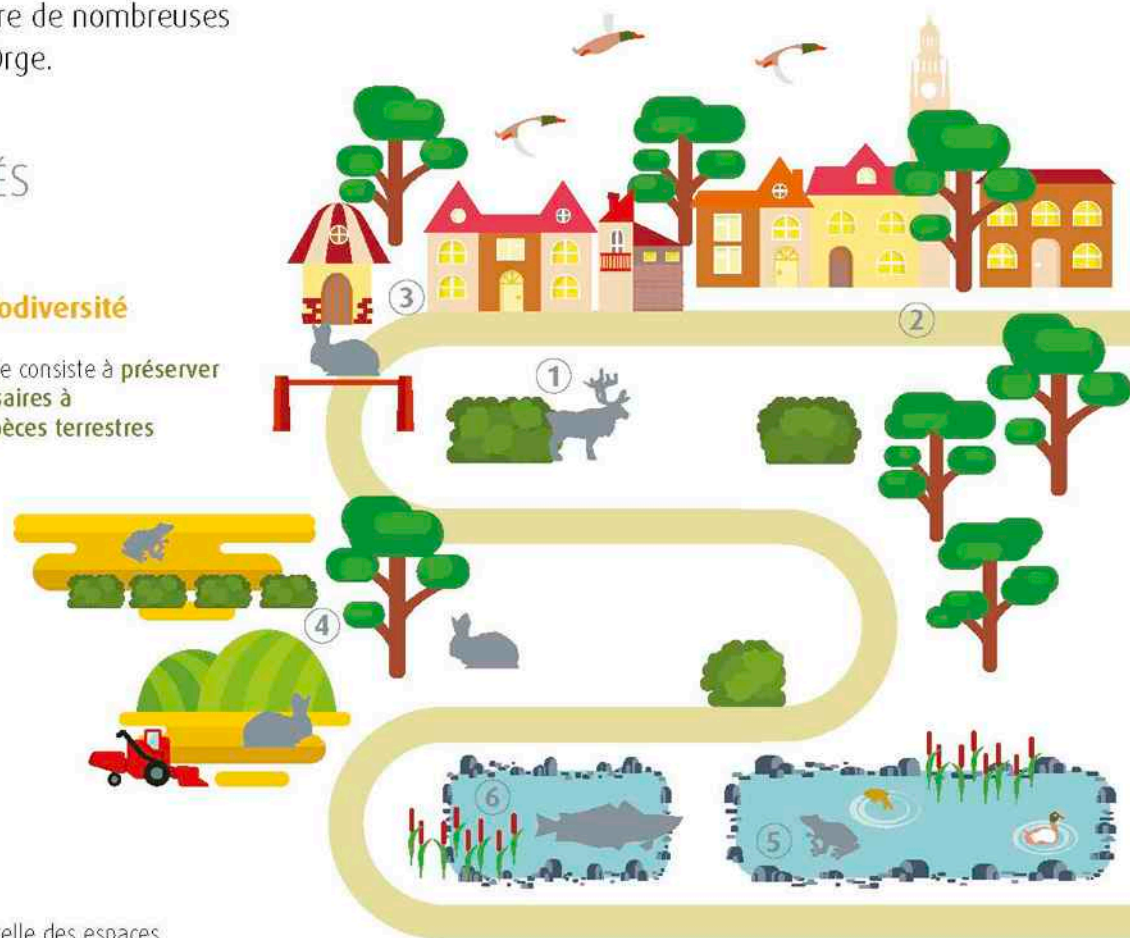
BIODIVERSITÉ ET CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Trame verte et bleue, levier pour la biodiversité

Mesure phare du Grenelle de l'environnement, elle consiste à **préserver et restaurer les continuités écologiques nécessaires à l'accomplissement du cycle biologique des espèces terrestres** (trame verte) **et aquatiques** (trame bleue).

C'est un outil alliant préservation de la biodiversité et aménagement du territoire. Il doit assurer la continuité écologique entre les grands ensembles naturels au travers des zones tampons, des corridors écologiques et de la restauration de la nature en ville.

Si la trame verte et bleue vise en premier lieu des **objectifs écologiques** (circulation des animaux et dissémination des végétaux, bon fonctionnement des milieux naturels), elle permet aussi d'atteindre des **objectifs sociaux et économiques** par le maintien de services rendus par la biodiversité (production de bois énergie, pollinisation, bénéfiques en agriculture, meilleure qualité des eaux, régulation des crues...), par la mise en valeur paysagère et culturelle des espaces (amélioration du cadre de vie, accueil d'activités de loisirs...) mais aussi par les interventions humaines qu'elle implique sur le territoire (gestion et entretien des espaces naturels, etc.). Avec un plan de gestion des espaces naturels, des suivis faunistiques et floristiques, la préservation de la biodiversité et des zones humides, la restauration des continuités écologiques, le Syndicat de l'Orge agit pour enrayer le déclin de la biodiversité.



① **PASSAGES À FAUNE**
Aménager des passages à faune (et à flore)

② **ARBRES EN VILLE**
Valoriser la nature en ville

③ **OUVERTURES DANS LES CLÔTURES**
Prévoir des ouvertures dans les clôtures pour laisser la petite faune circuler (hérissons, crapauds...)

④ **BOCAGE**
Maintenir ou restaurer des haies

⑤ **EFFACEMENT D'OBSTACLES OU PASSES À POISSON**
Engager l'effacement des obstacles sur les cours d'eau

⑥ **PAS JAPONAIS**
Aménager des mares entre des plans d'eau



Retrouvez les reportages sur notre chaîne YouTube, rubrique Paysage, Environnement



Des conventions de gestion pour l'avenir de la vallée de l'Orge

Leur intérêt est double. Pour les particuliers ou associations, la mise à disposition de parcelles syndicales permet d'occuper et d'exploiter gratuitement des terrains appartenant au Syndicat. Pour le Syndicat de l'Orge, la gestion des parcelles mises à disposition est assurée par le particulier ou l'association.

Plusieurs types de convention existent :

- des conventions sous forme de prêts à usage agricole sur un bien foncier. L'entretien réalisé correspond à du pâturage et/ou du fauchage sur une surface de 30 ha et 1 400 m².
- des conventions avec des associations gestionnaires de jardins familiaux. Il s'agit de conventions d'occupation et de gestion à usage de jardins potagers sur une surface de 2 ha et 6 100 m².
- des baux ruraux pour lesquels la gestion appliquée aux parcelles syndicales concernées est agricole. La mise à disposition des parcelles pour les agriculteurs ne se fait pas à titre gratuit mais moyennant le paiement d'un fermage annuel. La surface représentée par ces baux ruraux est de 12 ha et 6 400 m².

La signature d'une convention permet de cadrer les activités du particulier ou de l'association, de fixer les engagements et obligations de chacune des parties ou encore la durée et les modalités de résiliation.

450 espèces protégées dont **350** espèces végétales et **100** espèces animales

DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS POUR LE PUBLIC

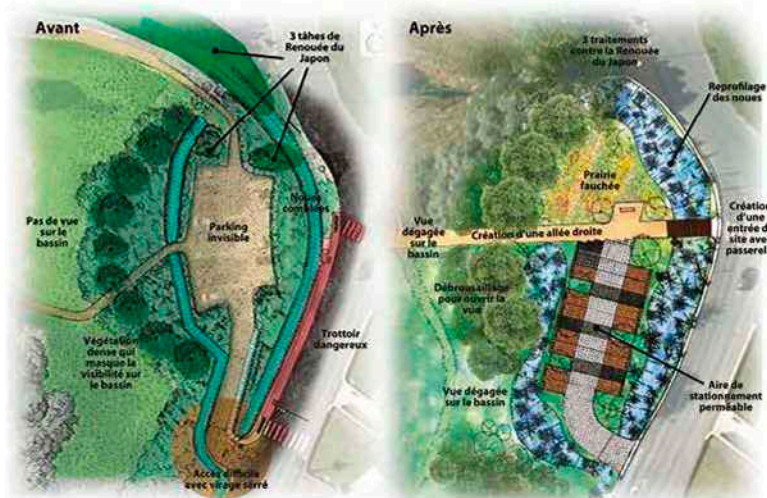
Protéger les zones humides, préserver les écosystèmes, redonner vie à l'Orge et sa vallée... La rivière demande une attention constante.

Des entrées de site revisitées

L'entrée nord du site du Carouge à Brétigny-sur-Orge fait peau neuve

Créé il y a 20 ans, le parking de cet espace naturel s'est dégradé : délitement des revêtements de sol, stagnation des eaux pluviales, signalétique détériorée et vandalisme, problèmes de circulation... Les travaux ont permis de valoriser la vue sur le bassin de rétention du Carouge et le revêtement en dalles alvéolées favorise l'infiltration des eaux pluviales. Ce chantier comportait une zone expérimentale de traitement contre la renouée du Japon avec la mise en eau des zones infestées, le fauchage et la plantation d'arbustes pour créer de la compétition avec la végétation et l'enfouissement des terres contaminées.

Coût : 220 000 € HT



SAVOIR CONJUGUER ACCUEIL DU PUBLIC ET ÉQUILIBRE ÉCOLOGIQUE

Depuis 20 ans, le Syndicat de l'Orge a orienté ses techniques et travaux d'entretien vers une meilleure prise en compte des milieux naturels.

PROTÉGER LES MILIEUX OUVERTS

Assurer une gestion différenciée

Avec 34,4 ha au sein de la vallée, les prairies occupent une place majeure en matière de gestion de milieux naturels. Les espaces en herbe sur les terrains du Syndicat de l'Orge sont entretenus de différentes façons à travers un plan de tonte. On distingue :

- les prairies tondues 4-5 fois par an (dédiées au public, espaces de jeux, pique-nique, détente...), 10 ha ;
- les prairies tondues 2-3 fois par an avec ramassage de l'herbe coupée (sur les bassins secs principalement et quelques espaces urbains), 4 ha ;
- les prairies tondues 1 fois par an à l'automne (en faveur de la reproduction des insectes et des oiseaux mais aussi pour limiter le boisement et marquer les limites de propriété), 6 ha environ ;
- les prairies fauchées avec exportation des ballots de foin, 22,07 ha ;
- les friches et prairies à hautes herbes entretenus tous les 3 ans environ, 3 ha ;
- les zones humides entretenues tous les 3 à 5 ans, 2 ha ;
- certaines prairies sont entretenues par pâturage (par conventionnement), 32 ha.

La fauche avec exportation a été développée sur les parcelles du Syndicat de l'Orge (22,07 ha sont fauchés, 42 tonnes de foin récoltées). Plusieurs enjeux sont liés à la fauche :

- création d'habitats pour des insectes, des oiseaux et nouvelles espèces floristiques ;
- gestion et valorisation des ressources naturelles (produits pour le bétail, paillage ou compost) ;
- maintien de l'identité des paysages ;
- diversification de savoir-faire ;
- développement d'une agriculture urbaine ;
- amélioration du cadre de vie des habitants par la diversité des espaces ;
- éducation du grand public à l'environnement ;
- rappel des pratiques agricoles.



Les foin à Longpont-sur-Orge



QUESTION À

CHRISTINE RODIER

MAIRE D'ATHIS-MONS

Comment s'est déroulé le partenariat avec le Syndicat sur le projet du Coteau des Vignes ?

La gestion d'une rivière concerne tous les habitants d'une même vallée. Alors que les Athégiens apprécient les ballades sur les bords de l'Orge, c'est grâce à des efforts conjoints et toujours plus de concertation entre les différents interlocuteurs (Syndicat de l'Orge, municipalité, habitants, associations) que le partenariat sur le projet du Coteau des Vignes a abouti.

Il a permis de concilier une politique visant à restituer l'Orge aux athégiens en aménageant un espace de promenade agréable, deux vergers pâturés accessibles à la cueillette, des jardinières accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite mais aussi d'assurer un haut niveau de qualité pour cette rivière tout en prévenant mieux les risques d'inondation.

Un bel exemple de partenariat responsable mené avec compétence et sérieux pour apporter des solutions et des aménagements durables à tous.

OBJECTIF²

La qualité des boisements et lisières progresse

Dans la vallée, les bois sont gérés de manière durable pour :

- accompagner le développement naturel de la forêt en tenant compte les caractéristiques des sols, du paysage et du type de végétation en place ;
- préserver des zones boisées pour garantir la multifonctionnalité (humidité, ombrage, promenade, observation...);
- favoriser la diversité biologique des boisements et des sous-bois à long terme. Cette diversité se trouve dans le peuplement des éléments intra-forestiers (mares forestières, sources, arbres morts ou à cavités) mais aussi dans la variété des essences secondaires susceptibles de constituer un habitat ou une ressource pour les animaux, les insectes, les oiseaux cavernicoles ou xylophages ;
- ménager une mosaïque de milieux ouverts et boisés en fond de vallée ainsi que des milieux de transition (landes humides, clairières) ;



Destruction d'un nid de frelons

- favoriser la promenade et la détente en protégeant le public de la proximité d'arbres dangereux.

Les opérations d'entretien sont priorisées en fonction de l'urgence d'intervention et vont de **simples coupes d'éclaircie** sur des boisements jeunes à des **travaux plus lourds de requalification** de forêts vieillissantes et déstructurées. Une précaution particulière est portée sur le bois mort laissé sur pied et au sol s'il ne menace pas la sécurité du public. En décomposition, il est utile pour le refuge, le nourrissage, la reproduction de tout un cortège d'invertébrés ou d'oiseaux et permet d'assurer la continuité de la chaîne alimentaire du cycle forestier.



Retrouvez la vidéo sur le nettoyage de la rivière sur notre chaîne YouTube

OPTIMISER L'ACCUEIL DU PUBLIC

Dans les années 60, la rivière était menacée d'enfouissement. Ce choix dissimulait aux riverains l'impact de leurs rejets. Cette politique a été abandonnée au profit d'objectifs favorisant la **réappropriation de la rivière par les riverains**. La rivière a cessé de tourner le dos à la ville et s'est ouverte à elle. **Les deux usages principaux sont la pêche et la promenade**. La promenade s'effectue sur les espaces ouverts au public et aménagés par le Syndicat. Si les propriétés syndicales sont parfois réduites à un étroit corridor le long du cours d'eau, l'emprise des terrains peut également s'écarter à plus de 100 m de la rive. Le Syndicat y encourage la préservation de la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues, la sauvegarde des habitats naturels et la création d'itinéraires de promenades.

Malgré un aménagement restreint et des places de parking limitées, **la fréquentation des pistes et des parcs des bords de l'Orge est très importante**. Les promeneurs des espaces naturels de la vallée sont en majorité des piétons, des cyclistes et des coureurs. La plupart d'entre eux sont des usagers réguliers demeurant dans un rayon de 10 km autour des sites de promenade. Les parcs sont perçus comme des espaces agréables et naturels, favorables à la détente et appréciés pour leur lien avec l'eau.



Grignottage de souches

Nettoyage de la rivière



La rivière n'est pas une poubelle !

L'Orge draine en permanence un grand nombre de déchets dans son lit (crues, incivilités...). Cela dévalorise les actions engagées par le Syndicat pour le respect de la rivière et de ses affluents. Ainsi, des campagnes de nettoyage et d'entretien du lit de la rivière sont organisées. En 2017, 10 km de rivière ont été nettoyés et 20 m³ de déchets collectés.

De l'Asie à la vallée de l'Orge

Le frelon asiatique est un hyménoptère invasif dont la présence en France a été signalée pour la première fois en 2006 dans le Lot-et-Garonne. C'est un redoutable prédateur pour un grand nombre d'insectes et un danger pour les promeneurs croisant son chemin. La vallée de l'Orge n'a pas été épargnée. De plus en plus de nids de frelons sont signalés. Le Syndicat détruit régulièrement les sites de son territoire.



Débroussaillage

Les promenades et passerelles

Intégrée au programme de circulations douces du Conseil départemental de l'Essonne, la Promenade de l'Orge serpente dans le fond de vallée sur plus de 50 km. Quasi continue d'Athis-Mons à Arpajon, c'est la voie principale d'attractivité des riverains et des promeneurs, qui profitent des cheminements pour se rapprocher des espaces naturels et de la rivière. Quelques discontinuités importantes restent toutefois à conquérir.

Par ailleurs, le Syndicat possède et entretient un linéaire de 50 km de pistes en grave, en terre, en stabilisé, en copeaux ou en enrobé. Il revêt plusieurs aspects : le relevage (consiste en une taille des arbres longeant ou surplombant la piste), la réfection (apport de graves et de cailloux sur les pistes) et le soufflage des pistes (enlèvement des feuilles mortes). Le Syndicat entretient aussi les aires d'accueil et de stationnement du public (taille de haies, débroussaillage, tonte autour des bancs, des tables, des places de parking). Certaines pistes sont entièrement renouvelées par apport de grave et de cailloux.



84
passerelles

313
bancs

4
sanitaires
publics

12
emplacements de pêche dont 4 pontons accessibles
aux personnes à mobilité réduite

Les entrées de sites et haies

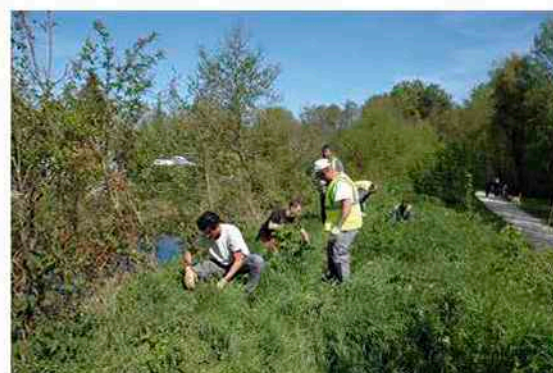
Il existe plus de 40 accès à la promenade de l'Orge. Certains comportent des places de parking, au nombre volontairement limité pour ne pas trop empiéter sur les espaces végétalisés. Plusieurs fois par an, ces points d'accès sont entretenus. Les haies sont taillées de manière à améliorer la visibilité et les arbres sont élagués lorsque des branches menacent les véhicules en stationnement. Les haies des parkings et des stations de relevage sont régulièrement taillées. Certaines haies, en doublon avec des propriétés privées et/ou purement ornementales, seront petit à petit supprimées. Les haies champêtres composées d'essences locales, véritables habitats pour la faune et la flore mais aussi corridor pour le déplacement des espèces, seront privilégiées.

La propreté de la vallée

Outre les missions relatives à l'entretien du lit mineur, les 4 patrouilleurs du Syndicat ont en charge :

- le ramassage, le transport et le stockage hebdomadaire de 100 poubelles de la vallée,
- le ramassage des papiers au sol et des décharges sauvages,
- le nettoyage et l'entretien des 4 blocs sanitaires de la vallée,
- l'élimination des tags et l'enlèvement des cadavres d'animaux.

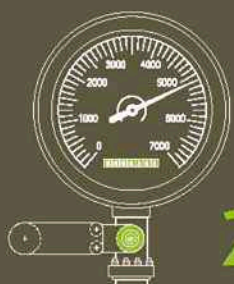
Les patrouilleurs entretiennent également un lien permanent avec les riverains. Tout en travaillant, ils demeurent disponibles et favorisent les échanges et les contacts, pour une meilleure prise en compte des préoccupations des usagers et une plus grande réactivité.



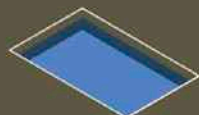
Accrochage de la Renouée

PRÉVENIR

le risque inondation



24 vannes
télégérées



21 bassins
de retenue

L'urbanisation grandissante de la vallée a augmenté le risque d'inondation et la vulnérabilité des habitants et des activités. Pour réduire ces risques, le Syndicat développe sa **connaissance du fonctionnement hydraulique de la rivière et s'engage avec les communes**, à contenir les effets de l'urbanisation sur le régime hydrologique par une meilleure gestion des eaux de pluie et une sensibilisation des acteurs et de la population au risque inondation notamment via "Vigi'Orge", un système d'alerte aux riverains.

NOUS AVONS RECENSÉ LES ZONES URBANISÉES LES PLUS VULNÉRABLES POUR LES ÉQUIPER D'UN REPÈRE DE CRUE 100 ANS DE L'ORGE ET AINSI MAINTENIR LA MÉMOIRE DU RISQUE INONDATION (VOIR PAGE 36) » »

(1) Une mire

(2) Espace naturel inondé





(1)



(2)

RÉDUIRE L'ALÉA

Protéger les personnes et les biens nécessite une meilleure connaissance du fonctionnement hydraulique, oblige à contenir les effets de l'urbanisation, à aménager des zones d'expansion des crues et des ouvrages infiltrants et enfin à déconnecter ou réguler les eaux pluviales.

SE DONNER LES MOYENS D'ASSURER UNE URBANISATION DURABLE

L'instruction des permis de construire et autres autorisations d'urbanisme

Le Syndicat donne un avis sur les permis de construire afin :

- d'appliquer la Participation pour le Financement à l'Assainissement Collectif (part communale et/ou syndicale), dite PFAC,
- de s'assurer du respect des prescriptions du Règlement d'assainissement, notamment de la règle du zéro rejet en matière de gestion des eaux pluviales,
- de promouvoir les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales,
- d'alerter en cas de projet situé en risque inondation,
- d'informer sur le risque inondation et des droits et devoirs des usagers liés à la proximité d'un cours d'eau.

En 2017, le Syndicat a instruit 1 000 dossiers de permis de construire et autres autorisations d'urbanisme.

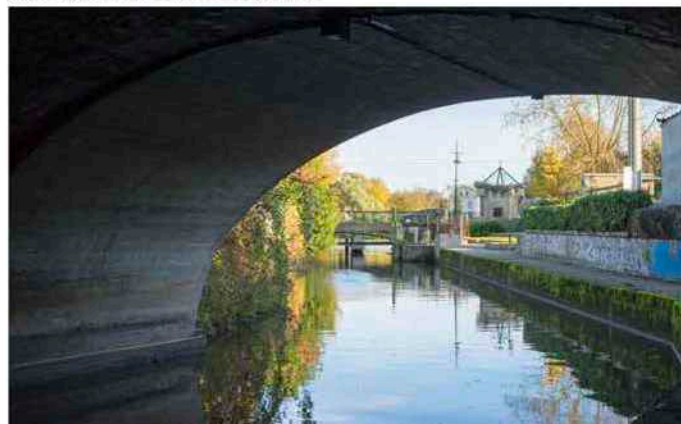
RECETTES PFAC TITRÉE EN 2017



Le conseil aux aménageurs et aux entreprises pour gérer les eaux pluviales

Lors de la création d'un nouveau quartier, d'un lotissement ou lorsqu'une entreprise souhaite revoir son dispositif de gestion des eaux pluviales, le Syndicat aide à la **conception des solutions techniques**. En 2017, le Syndicat a conseillé le groupe Accor pour la construction des hôtels Mercure et Ibis à Paray-Vieille-Poste, la société ADIM lors de la réalisation de 190 logements à Juvisy-sur-Orge et a participé à la réfection du parking du Carrefour à Athis-Mons. Le Syndicat a poursuivi son intervention auprès du STIF et de la SNCF dans la conception des ouvrages de gestion des eaux pluviales avec la création de bassins de plus de 4300 m³ pour le projet de Tram-Train Massy Évry entre Épinay-sur-Orge et Grigny et de 600 m³ pour le grand pôle intermodal de Juvisy-sur-Orge.

Athis-Mons, confluence avec la Seine



Contrôler les dispositifs de gestion des eaux pluviales

Depuis 2003, le règlement d'assainissement du Syndicat de l'Orge impose l'absence de rejet des eaux pluviales vers le réseau d'assainissement pour les parcelles privées. Elles doivent être infiltrées, régulées (1l/s/ha pour les sols non perméables) ou traitées suivant les cas. Le Syndicat contrôle les dispositifs de gestion des eaux pluviales réalisés dans le cadre des permis de construire afin de déterminer si les prescriptions imposées sont respectées. Les non conformités les plus fréquentes sont les suivantes :

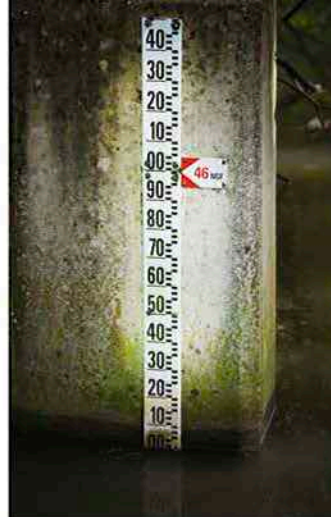
- l'ouvrage de gestion des eaux pluviales est sous-dimensionné ;
- l'ouvrage de gestion des eaux pluviales n'est pas visible ou inaccessible ;
- rejet direct des eaux pluviales au réseau des eaux pluviales ;
- le débit de fuite de l'ouvrage de gestion des eaux pluviales est mal dimensionné.

La majorité des installations sur les parcelles privées ne respectent pas les prescriptions mentionnées dans l'avis du Syndicat de l'Orge réalisé lors de l'instruction du permis de construire.

Sur les 125 contrôles de conformité lancés jusqu'en 2017, 97 contrôles ont été effectués. 52 sites étaient initialement non conformes et 17 se sont mis en conformité. Il reste 35 sites non conformes, soit 36 % des enquêtes réalisées.



BILAN DES CONTRÔLES POUR LES LOTISSEMENTS ET COPROPRIÉTÉS



POURQUOI MESURER LES DÉBITS D'UNE RIVIÈRE ?

Prédire et gérer les débits des cours d'eau est une nécessité pour la maîtrise des crues, l'alimentation en eau,

l'agriculture, la production d'énergie ou la compréhension des effets de la sécheresse. Savoir mesurer ces débits est un préalable. L'hydrométrie est en effet une science distincte et complémentaire de l'hydrologie (science de l'eau dans son environnement naturel) et de l'hydraulique (physique des écoulements).

La mesure des débits* d'une rivière répond à plusieurs finalités :

- la gestion opérationnelle d'ouvrages hydrauliques (réservoirs d'écrêtement des crues ou de soutien des étiages...);
- le dimensionnement des ouvrages ;
- le contrôle réglementaire pour la déclaration d'état de calamité (sécheresse...);
- la protection des biens et des personnes par l'annonce des crues ;
- le patrimoine par la constitution de séries d'observations de longue durée, indispensables pour connaître les évolutions des régimes des cours d'eau, sensibiliser les populations aux risques naturels, affecter une probabilité aux événements extrêmes (crues, étiages).

L'intérêt de ces mesures est renforcé aujourd'hui par des défis actuels tels que le réchauffement climatique, les nouvelles demandes de partage de l'eau entre différents usages (récréatifs, énergétiques, irrigation, eau potable), la restauration ou la préservation des milieux naturels et de leur biodiversité, la demande sociale de connaissances, les vulnérabilités accrues de la société.

* Le débit (volume d'eau traversant une section de cours d'eau pendant une unité de temps) s'exprime en mètres cube par seconde (m³/s).

97 contrôles des dispositifs de gestion des eaux pluviales



Espace naturel Duparchy

Quelle utilité pour les repères de crues ?

Quatre axes structurent la gestion des inondations : prévention, prévision, protection et sauvegarde. La prévention se situe le plus en amont de l'évènement. Elle s'articule autour du maintien et du développement de la culture du risque. Celle-ci se confronte à certains freins tels que les migrations de population, le refus du risque et le sentiment du risque zéro ou bien l'érosion des souvenirs. **Le repère de crue historique est un outil concret pour maintenir la mémoire du risque** car il matérialise le niveau d'une inondation réellement vécue. Il se matérialise par une inscription du niveau des plus hautes eaux atteintes par une crue ainsi que sa date. Depuis la loi risques de 2003, l'établissement de repères de crues est un devoir, relevant de la compétence du maire. Pour accompagner les communes dans cette démarche de sensibilisation, le Syndicat a recensé les zones urbanisées les plus vulnérables afin de les équiper d'un repère de crue 100 ans de l'Orge et ainsi cultiver la mémoire du risque inondation.



Près-Saint-Martin - Savigny-sur-Orge



QUESTION À

JEAN-MARIE VILAIN,
MAIRE DE VIRY-CHATILLON

Vous avez rejoint récemment le dispositif Vigi'Orge. Quel a été le bénéfice durant les derniers épisodes pluvieux ?

Le dispositif Vigi'Orge nous a fortement aidé à rassurer nos habitants durant cette période troublée. Les riverains de l'Orge ont pu être avertis régulièrement, plusieurs fois par jour, de l'évolution de la crue mais également des actions en cours du Syndicat de l'Orge pour contenir la crue.

Par exemple, grâce à des explications techniques, les habitants ont compris que le niveau de l'Orge allait augmenter certains jours et cela de façon volontaire. En effet, les agents du Syndicat de l'Orge ont profité du niveau maintenu de la Seine pour maintenir les bassins de rétention à leur plus bas niveau en accélérant le déversement de l'Orge dans la Seine.

De nombreux habitants de Viry-Chatillon nous ont fait part de l'utilité de Vigi'Orge. Ce dispositif les a rassurés et leur a permis d'être plus sereins malgré la longue durée des pluies cet hiver. Quant à nous, les informations régulières du Syndicat nous ont permis de répondre en toute connaissance aux inquiétudes des riverains.

RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ

Les objectifs du Syndicat de l'Orge sont clairs : contrôler l'urbanisation en zone inondable à travers le Plan de protection contre les risques d'inondations (PPRI) et développer une culture du risque par l'information et la préparation des acteurs et de la population.



FAIRE PROGRESSER LA CULTURE DU RISQUE

Quel rôle pour les "PAPI" ?

Pour contribuer à réduire l'aléa et la vulnérabilité de la région Ile-de-France en cas de grandes crues mais aussi limiter les dommages sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement, un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur le territoire de la Seine et de la Marne franciliennes a été entrepris. Signée en mai 2017, cette convention assure la mise en œuvre d'une politique globale à l'échelle du bassin versant de la Seine.

Le Syndicat s'est d'ores et déjà engagé dans 5 actions qui seront mises en œuvre en 2018 :

- la sensibilisation des riverains de la Morte Rivière à Viry-Châtillon au risque inondation via la création d'une plaquette informative ;
- la modernisation des stations de mesure au niveau des zones de confluence entre l'Orge et la Seine à Athis-Mons et à Viry-Châtillon ;
- le diagnostic de vulnérabilité des stations d'eaux usées situées en zone inondable pour sécuriser le matériel en période de crue ;
- les travaux d'optimisation pour la gestion des flux entre les antennes intercommunales dites de Grigny et de Ris-Orangis ;
- les travaux de remise en état des ouvrages de la Morte Rivière qui ont été initiés en 2017 par la réalisation d'une étude de faisabilité et de conception.

Les 7 axes d'actions des PAPI

L'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

La surveillance, la prévision des crues et inondations

L'alerte et la gestion de crise

La prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme

Les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

Le ralentissement des écoulements

La gestion des ouvrages de protection hydraulique



Le Syndicat a participé activement en 2017 avec les autres acteurs du bassin versant à l'élaboration du PAPI "Orge-Yvette" qui verra le jour en 2018.

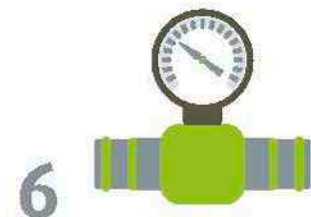
Vigi'Orge s'étend à de nouvelles communes

Depuis 2009, le syndicat a mis en place Vigi'Orge, un système d'appel automatisé aux riverains de l'Orge susceptibles d'être inondés par une crue. Le but est de prévenir les populations d'un risque avéré, d'informer sur son évolution, d'indiquer l'attitude à adopter pendant la crue. 8 communes sont aujourd'hui adhérentes (Épinay, Villemoisson, Savigny, Longpont, Morsang, Linas, Brétigny et Viry-Chatillon), soit environ 650 foyers. 8 communes restent à convaincre.



Promenade Cantoni - Savigny-sur-Orge

Impasse de la Prairie - Morsang-sur-Orge



6 mesures du débit en rivière

VERS UN PLAN DE GESTION DE CRISE

Suite à la crue de mai-juin 2016, un état des lieux de l'organisation de gestion de crise était nécessaire. Celle-ci est assurée 24h/24 et 7j/7 par les services du Syndicat et l'astreinte aux heures de fermeture. Des limites au fonctionnement actuel ont été relevées : coordination insuffisamment développée avec les communes et partenaires (syndicats, préfecture, département, etc.), pilotage des opérations pas assez centralisé, salle de crise surpeuplée, procédures trop nombreuses ou pas assez opérationnelles.

La rédaction d'un plan de gestion de la crise s'imposait afin d'apporter une réponse organisée à la gestion des alarmes, des bassins de rétention et la propagation des alertes aux communes adhérentes. Il faut aussi permettre à chaque acteur et au personnel d'astreinte de mieux apprécier les actions à conduire dans le cadre d'un plan d'action gradué, de refondre le règlement d'alerte, de définir la composition de la cellule de crise et des fiches procédures nécessaires pour la prise de décision.

Les objectifs du plan de crise sont les suivants :

- une prise de décision centralisée ;
- une organisation distinguant la Cellule Décision et les cellules support ;
- une organisation spécifique des équipes d'intervention permettant d'assurer des actions ciblées ;
- une réponse organisée et rapide en cas d'évènement majeur ;
- une traçabilité de la prise de décision ;
- une centralisation des informations permettant une action coordonnée avec l'ensemble des acteurs du bassin versant ;
- un retour d'expérience.



33 mesures de hauteur d'eau en rivière



5 stations de mesure de la qualité de l'eau en rivière

8 communes adhérentes à Vigi'Orge

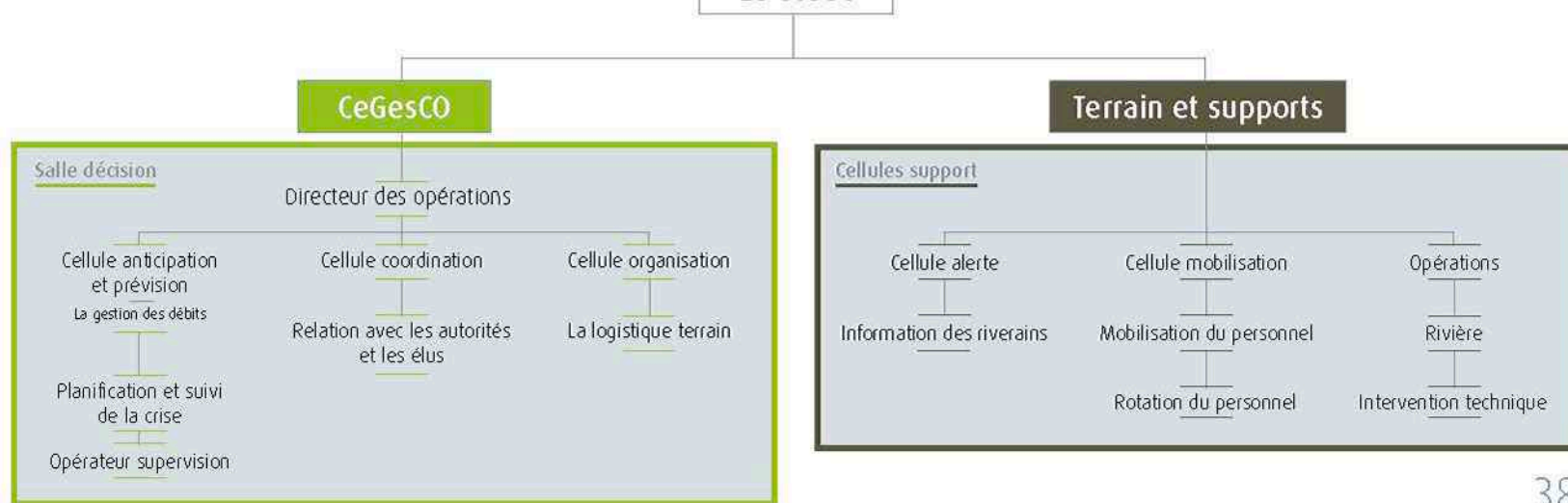


Un dispositif organisé autour de 3 entités

- La **salle de décision** représentée par la cellule de gestion de crise opérationnelle (CeGesCO). Instance de coordination, elle est placée sous la direction du Directeur opérationnel.
- Les **cellules support** assistent la CeGesCO et rendent opérationnelles les décisions prises par le Directeur des opérations. Elles assurent notamment la déclinaison opérationnelle sur le terrain.
- Les **équipes d'intervention** ont vocation à intervenir sur le terrain



Le DiGeC












ENGAGEMENT¹

RÉDUIRE

les impacts environnementaux
de nos activités

La lutte contre    le réchauffement climatique, la maîtrise globale des déchets,  la réduction des impacts de nos chantiers et ouvrages d'assainissement  constituent des enjeux environnementaux majeurs pour le Syndicat de l'Orge. À ce titre, et en s'appuyant sur sa certification ISO 14001,  il s'applique à toujours mieux prévenir et maîtriser ces aspects et à sensibiliser  ses collaborateurs sur ces thèmes.

DES CERTIFICATIONS EN COURS DE RENOUVELLEMENT

Faire cohabiter en harmonie l'homme et la nature sur la vallée, tout en préservant les intérêts de chaque partie, est un enjeu majeur pour le Syndicat de l'Orge. C'est pourquoi depuis 18 ans, il s'est engagé dans une **démarche de certifications afin d'organiser et mener ses projets d'aménagement de la vallée et ses chantiers d'assainissement** dans le plus grand respect de la préservation de l'environnement et de la sécurité de ses agents.

Dans une optique d'amélioration continue, le Syndicat a souhaité, en 2017, mettre à jour ses référentiels de management en environnement (ISO 14001) ainsi qu'en santé et sécurité (OHSAS 18001). Le consultant extérieur choisi s'est orienté sur un **objectif d'accroissement de la performance du système organisationnel du Syndicat** en vue d'améliorer encore les résultats de ses actions.

Plusieurs heures de formation ont été délivrées aux cadres du Syndicat. Elles ont permis de **mieux appréhender les risques et les opportunités éventuels**, de fluidifier l'organisation entre les services en favorisant les interactions, de prendre en compte les attentes de tous les acteurs (internes ou externes) et d'améliorer leurs satisfaction et de poser des indicateurs de suivi pertinents sur la qualité du travail effectué. **La responsabilité de la réalisation de la politique environnement, santé et sécurité est partagée par tous et requiert l'engagement de chacun.**

L'accompagnement se poursuivra jusqu'en fin 2018, date prévisionnelle d'audit blanc en vue de l'obtention en 2019 des nouvelles certifications.



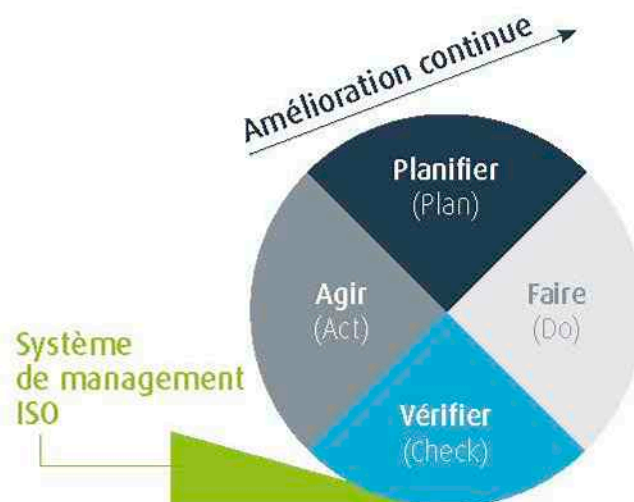
Grignottage de souches

S'AMÉLIORER SANS CESSER

Une démarche d'amélioration continue permet de **réaliser des changements au sein d'un établissement de façon graduelle et permanente en vue de progresser et d'améliorer ses résultats**. Elle repose sur un procédé appelé le PDCA (Plan, Do, Check, Act).

Il s'agit d'une méthodologie en **4 phases** :

- **Planifier (Plan)** : sont identifiés les **objectifs des améliorations à engager** (résultats attendus, indicateurs de suivi, délais de réalisation...), **les ressources allouées** au projet d'amélioration (les hommes et les formations, les machines, les coûts...), **les risques potentiels** à envisager ;
- **Faire (Do)** : il s'agit de la **mise en œuvre des actions, du développement des projets** ;
- **Vérifier (Check)** : cela concerne les actions de **contrôle des résultats, de vérification des impacts** ;
- **Agir (Act)** : c'est une étape de **clôture et de préparation des actions futures**. Elle permet d'analyser les résultats par rapport aux attentes et d'ajuster les actions afin de recommencer en améliorant le processus.



S'ENGAGER À TRAVERS LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE

Le Syndicat de l'Orge a entrepris une démarche de responsabilité sociétale déclinée de façon opérationnelle sur son périmètre d'intervention "Gestion des cours d'eau, de l'assainissement et préservation de la vallée".

Il souhaite ainsi **contribuer au développement durable de son territoire pour répondre avec cohérence aux enjeux environnementaux, sociaux et économique** au niveau local. Cette stratégie s'appuie sur les démarches et actions déjà engagées par le Syndicat pour intégrer les préoccupations environnementales (certifications ISO 14001 et OHSAS 18001 en cours de renouvellement). Avec sa politique de développement durable, le Syndicat de l'Orge rend plus lisible ses engagements auprès de l'ensemble de ses collaborateurs et parties prenantes et affirme clairement ses objectifs de travail.



Réfection d'une passerelle

UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENT ILLUSTRÉE PAR DES ACTIONS CONCRÈTES

DIMINUER LES NUISANCES DES CHANTIERS

Depuis plus de 10 ans, le Syndicat intègre des critères environnement et sécurité dans ses marchés de travaux. Face aux difficultés de comparer les engagements des entreprises dans ces domaines, le Syndicat a transformé le critère environnement en clause environnementale. **Un cahier des clauses environnementales a été rédigé à cet effet.** Ces exigences sont donc contractuelles et imposées à l'entreprise titulaire.

RÉDUIRE LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX DE NOS ACTIVITÉS

Le Syndicat a engagé **une démarche d'actualisation de son référentiel de management environnemental ISO 14001** et organise la migration de la version 1998 de la norme vers la version 2015. Cette modernisation de la norme va amener le Syndicat à de nouvelles exigences. L'ISO 14001 (version 2015) réclame **une meilleure définition et prise en compte des attentes des différents acteurs du territoire**, une intégration du cycle de vie dans

les modes opératoires, une analyse plus exhaustive et une maîtrise plus forte des impacts des activités et de celles de ses partenaires sur l'environnement.

En 2017, le Syndicat de l'Orge a débuté **une refonte des cahiers des charges de ses chantiers en vue d'y intégrer des exigences en termes de cycle de vie.** Les prestataires du Syndicat doivent avoir recours à des matériaux de constructions écologiques et/ou provenant de circuit de recyclage et inclure dans leurs pratiques le tri, la valorisation et/ou le recyclage des déchets générés sur les chantiers.

7 domaines pour un chantier à faibles nuisances

- 1 • Propreté et sécurité du chantier**
 - Assurer la propreté du chantier et de ses abords
 - Maintenir en bon état les clôtures de chantier
- 2 • Réduire les nuisances causées aux riverains**
 - Limiter les nuisances sonores
 - Limiter les pollutions de l'air
 - Limiter les pollutions visuelles
 - Limiter les pollutions olfactives
- 3 • Protéger les espaces naturels**
 - Préserver la biodiversité
 - Délimiter les espaces d'intervention
 - Limiter la propagation des espèces invasives
- 4 • Éviter les pollutions**
 - Limiter la pollution de l'eau
 - Limiter la pollution des sols
 - Limiter l'émission de gaz à effet de serre
- 5 • Réduire les consommations**
 - Réduire et maîtriser les consommations d'eau et d'électricité (écogestes) et de carburants
- 6 • Réduire, réutiliser et recycler les déchets**
 - Limiter les volumes et quantités de déchets
 - Assurer le tri, le traitement et la valorisation des déchets
- 7 • Limiter les risques pour la santé et la sécurité du personnel**
 - Évaluer et réduire les risques à la source
 - Former, sensibiliser et protéger le personnel

ENGAGEMENT¹

Autre exemple : l'analyse environnementale répertoriant l'ensemble des impacts liés aux activités du Syndicat potentiellement négatifs sur l'environnement tient compte des exigences de la nouvelle norme. Elle inclut des activités générant des impacts plus en amont dans le cycle de vie (achats) et en aval (recyclage/valorisation/transformation des déchets des prestataires). Pour répondre à l'exigence de la norme liée à l'amélioration de la satisfaction des parties intéressées, l'analyse environnementale intègre maintenant dans l'évaluation de chaque impact identifié, l'intérêt que ces dernières portent au sujet. L'opinion des parties intéressées influe dorénavant directement dans l'identification des impacts prioritaires à traiter.



Embâdes dans l'orge

GÉRER LES DÉCHETS ET LES REJETS

Encadrer la gestion des déchets de chantier

Les entreprises qui travaillent pour le Syndicat doivent fournir en fin d'opération un bilan des déchets générés par le chantier. Il doit préciser le tonnage de déchets, le type et le devenir des déchets.

En matière d'assainissement, le bilan 2017 des différents chantiers est le suivant :

- antenne de St Germain : DOE non disponible à ce jour ;
- Boissy phase 2 : 10 000 tonnes de matériaux pour les filières de recyclage et 2 400 tonnes de matériaux dans des usines de traitement par incinération ;
- réhabilitation CIO secteur Cantoni : 49,28 tonnes de déchets issus des refus de dégrillage. 699 tonnes de sables et boues issus du curage du collecteur. 23 tonnes de déchets divers (bois, aciers, béton, plastique...) issues de l'activité même du chantier.

Comment prendre en compte le cycle de vie dans nos marchés publics ?

Pour un marché d'entretien et de réparation des réseaux d'assainissement :

- recours à l'utilisation de **matériaux de construction écologiques** et/ou provenant de circuits courts et/ou à faible impact carbone ;
- organisation sur le chantier du **tri sélectif des déchets** et de leur acheminement vers des filières de valorisation ou de recyclage en centre agréé ;
- **réutilisation sur le chantier en cours des terres déblayées** exploitables au lieu de leur acheminement en décharge.

Décharge sauvage



Évaluer les performances des stations d'épuration

L'évaluation des impacts des stations d'épuration du territoire de la Charmoise est une étape importante de validation de fonctionnement de ces ouvrages.

Fontenay-Lès-Briis (5 000 EH) : Volume entrant : 253 400 m³ d'eaux usées. 611 T de boue produites et répandues sur des terres agricoles.

Courson Monteloup (520 EH) : 11 376 m³ d'eaux usées épurées. 115 T de boue évacuées des décanteurs vers une usine d'incinération.

Janvry Mulleron (250 EH) : 7 630 m³ d'eaux usées filtrées, soit 21,2 m³/j.

La Brosse (140 EH) : 5 562 m³ d'eaux usées filtrées.

Charmoise : 1 717 m³ d'eaux usées filtrées.

Arpenty : 1 717 m³ d'eaux usées filtrées.

Dresser un bilan des déchets

Le Syndicat encadre la **gestion des déchets des chantiers internes et sous-traités ainsi que ceux des usagers de la vallée**. Chaque type de déchets fait l'objet d'un suivi quantitatif et d'un suivi de sa filière d'élimination.

BILAN TOTAL DÉCHETS 2017 :
538 T POUR 25 300 € HT

Déchets verts : **453 T**

Encombrants : **23 T**

Ordures ménagères : **40 T**

Bois traité : **13 T**

Ferraille : **9 T**



LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Un défi de taille pour limiter les impacts

Pilotée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie, adoptée à l'unanimité en décembre 2016 par le comité de bassin et signée conjointement par le président du comité, le préfet de la région et le représentant de la ministre en février 2017, **la stratégie d'adaptation au changement climatique a été élaborée en consultant les acteurs du bassin avec l'accompagnement d'experts**. Le Syndicat de l'Orge s'est engagé dans la démarche en signant l'acte d'engagement* en mars 2017.

Quels sont les impacts du changement climatique sur le bassin Seine-Normandie ?

Plusieurs scénarios ont été envisagés : du plus volontariste (où les émissions de gaz à effet de serre décroissent) au laisser-faire (où les engagements pris ne sont pas respectés). Pour notre bassin, **7 impacts ont été identifiés d'ici 2100** comme la baisse de la pluviométrie (12%), une augmentation de la température (2%) et de l'évapotranspiration (23%) avec pour conséquences une baisse des débits des rivières, une baisse du niveau des nappes, une aggravation des étiages et une augmentation de la température de l'eau sans oublier une augmentation des épisodes pluvieux violents et localisés pouvant entraîner crues et inondations.



Phénomène d'eutrophisation

* Les signataires s'engagent à prendre une part active à l'adaptation du bassin Seine-Normandie au changement climatique, en assurant dans leur domaine et sur leur territoire de compétence, la définition et la mise en œuvre des actions d'adaptation recommandées par la stratégie.

ENGAGEMENT¹

Quelles conséquences sur la gestion de l'eau ?

La baisse de débit dans les rivières entraîne une **raréfaction de la ressource en eau** et une concentration plus forte des polluants. L'élévation de la température amplifie les risques d'eutrophisation et **menace la faune et la flore** de la rivière. La hausse du niveau de la mer favorise des risques d'érosion des côtes et de salinisation des eaux de nappe. Enfin, l'augmentation des fortes pluies peut provoquer des phénomènes locaux d'**inondations par ruissellement**.

Quelles mesures face à cet enjeu ?

11 mesures d'adaptation ont été définies dont certaines ont été jugées prioritaires comme l'infiltration des eaux pluviales à la source et la végétalisation des villes, la restauration hydromorphologique et la continuité écologique des cours d'eau (et plus généralement des milieux naturels) et la réduction des pollutions à la source. Trois mesures dans lesquelles le syndicat est résolument engagé.



Quelles actions pour le Syndicat ?

- Promouvoir l'infiltration à la source.
- Réduire les pollutions (mauvais branchements, EUND).
- Restaurer la morphologie et la continuité écologique des cours d'eau.
- Préserver les zones d'expansion des crues.
- Aider les communes à désimperméabiliser les surfaces (parkings...).
- Végétaliser les villes.



- 1 Lutte contre l'érosion et le ruissellement : les éléments déplacés restent cantonnés à l'échelle de la parcelle. Maintien des berges.
- 2 Épuration de l'eau : rétention des polluants, infiltration dans le sol où ils se dégradent.
- 3 Abris d'espèces qui s'attaquent aux prédateurs des cultures : baisse d'emploi des pesticides.
- 4 Soutien des étiages.
- 5 Maintien de la biodiversité.
- 6 Corridor écologique.
- 7 Infiltration et recharge des nappes.

SUIVI DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE	2016	2017
ÉLECTRICITÉ		
Consommation d'électricité (en kW/h) (hors siège de Viry)	587 723	681 042
Consommation d'électricité du siège de Viry-Chatillon (en kW/h)	104 705	136 786
Consommation par agents présents en permanence dans les locaux (kW/h/agent)	1 586	2 042
GAZ		
Consommation de gaz du siège de Viry-Chatillon (en kW/h)	316 159	306 261
Consommation par agents présents en permanence dans les locaux (kW/h/agent)	4 790	4 571
EAU		
Consommation d'eau (hors siège de Viry)	3180 m ³	2 989 m ³
Consommation siège de Viry	511 m ³	429 m ³
Consommation par agents présents en permanence dans les locaux	7,7 m ³ /agent	6,4 m ³ /agent
NOMBRE D'AGENTS PRÉSENTS EN PERMANENCE DANS LES LOCAUX	66	57

Les consommations d'électricité sont en hausse par rapport à 2016 mais sont conformes à la moyenne des années précédentes.

La consommation de gaz est en baisse mais se rapproche de la valeur des années précédentes.

ASSURER LE SUIVI DU PLAN DE GESTION DE LA VALLÉE

Le plan de gestion est un outil qui permet de gérer et planifier les interventions menées quotidiennement par les agents du Syndicat dans les espaces naturels de la vallée de l'Orge, **cartographiés en 29 sites**. Il en découle une réflexion stratégique partagée permettant de gérer de **façon cohérente, équilibrée et optimisée les espaces naturels du territoire**. Le plan de gestion prend à la fois la forme d'un document écrit, d'un tableau et de cartes permettant de programmer, dans l'espace et dans le temps, l'ensemble des actions à mener.

Il permet de **concilier les différents enjeux de territoire** tels que la préservation du patrimoine naturel (faune, flore et leurs habitats), la prise en compte de la trame verte et bleue (continuités écologiques), des paysages, la gestion du risque inondation, le bon état des eaux et le développement durable des différents usages (agriculture, activités touristiques et sportives, etc.).

Le plan de gestion est un outil essentiel qui permet, en se basant sur la définition préalable des enjeux et des objectifs à atteindre à court, moyen et long terme, d'organiser et programmer le travail des équipes mais aussi de suivre et d'évaluer la gestion des espaces naturels. C'est un **outil évolutif** qui, au fil des évaluations et retours d'expériences, doit laisser place à l'adaptation.



QUESTION À

CÉCILE CHAZARENC

USAGER DE LA VALLÉE DE L'ORGE

En tant qu'usager, quelles sont vos attentes en matière de gestion des espaces naturels (entretien, accueil du public, déchets...)?

Mes attentes sont orientées essentiellement autour d'un usage récréatif. Quand je sors (marche, course à pied, vélo), je souhaite accéder aux voies de balade en toute sécurité avec des espaces praticables. Cela implique un entretien des chemins, de préférence avec un revêtement stable et drainant, et de la végétation mais aussi l'élagage des arbres potentiellement dangereux. J'apprécie aussi que les points de vue soient facilement accessibles et dégagés afin d'en profiter pleinement.

L'accumulation de déchets dans certains secteurs me donne parfois une impression d'abandon. Il devrait y avoir davantage de nettoyage et de pédagogie quant au respect de la nature. Concernant le mobilier urbain, comme les tables de pique-nique, j'apprécie la démarche mais il faut sensibiliser les personnes à la propreté. Idem pour les bancs le long des promenades.

Ce type de mobilier entraîne forcément des débris. La mise en place de poubelles est à étudier. Il faudrait entretenir régulièrement les abords et peut-être installer des panneaux pour inciter à la vigilance par rapport à la nature. Des patrouilleurs pourraient aussi sensibiliser les usagers à respecter la propreté du site.

PARMI LES ACTIONS MENÉES, ON RETROUVE

surveillance et veille constante de notre territoire

10

détection des pollutions, des obstacles à l'écoulement et des espèces exotiques envahissantes (frelons asiatiques, renouée du Japon, etc.), prévention du risque inondation, sécurité des espaces d'accueil du public (abattage des arbres dangereux, mise en défense des zones sensibles).

la gestion des cours d'eau et plans d'eau

9

entretien et réhabilitation de berges, entretien des bassins de retenue, retrait des embâcles, ramassage des déchets

la gestion des milieux semi-naturels

8

taille des haies, entretien des lisières, vergers

la gestion des milieux boisés et des ripisylves

7

abattages d'arbres, éclaircies, recépages de saules, taille de saules têtards (85 ha de surfaces boisées)

1 l'amélioration des connaissances

études de fréquentation des sites (éco-compteurs), inventaires faunistiques et floristiques, diagnostic des berges privées, expérimentations de lutte contre les espèces exotiques envahissantes

2 la communication et la sensibilisation

3 880 élèves sensibilisés

3 l'entretien des espaces d'accueil du public

promenade de l'Orge, passerelles, tonte ou fauche de certains espaces naturels, parkings, ramassage des poubelles (42 T de foin récoltées, 48 km de pistes entretenues)

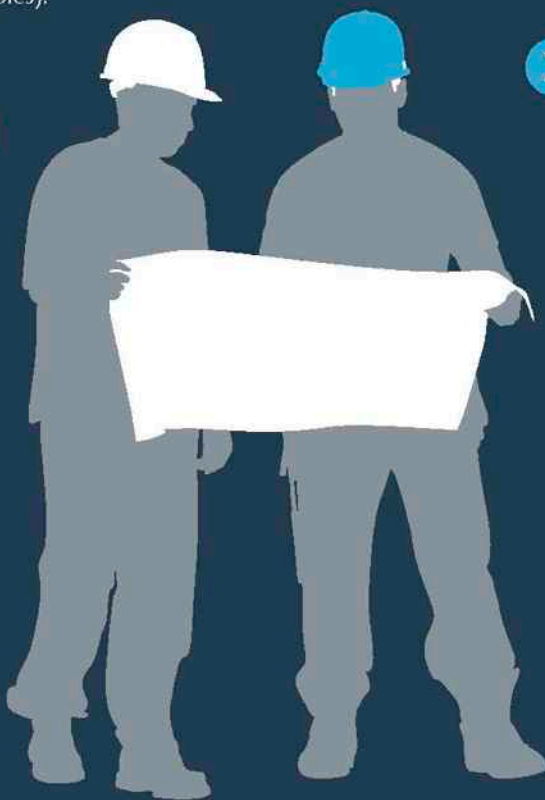
4 la protection du fond de vallée par acquisitions foncières (2 ha acquis)

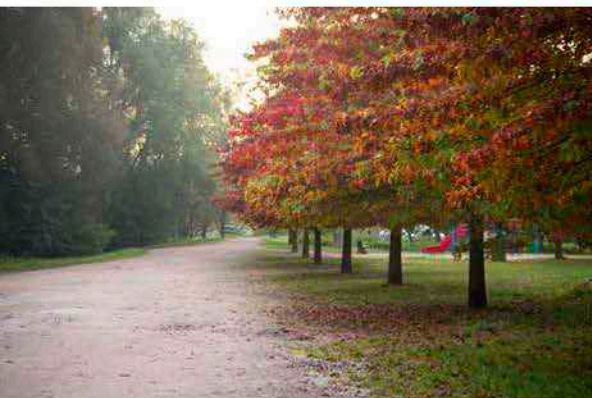
5 la gestion des milieux ouverts

gestion différenciée, prairies fauchées, prairies pâturées, surfaces cultivées (22 ha fauchés)

6 la gestion des zones humides

roselières, cariçaies, mares (9 ha de zones humides, 10 mares)



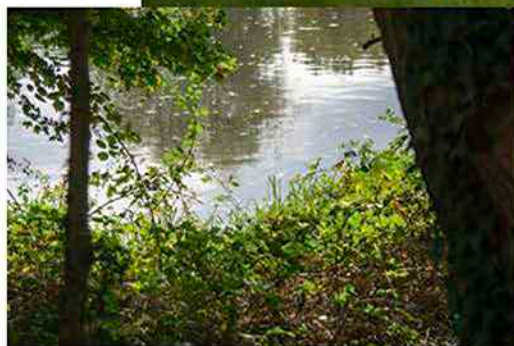


Bassin du Carouge



QUELQUES EXEMPLES CONCRETS RÉALISÉS EN 2017

- **Parc d'Athis-Mons** (confluence Orge et Seine) : élagage annuel des arbres sous les lignes électriques sur une surface de **98 m²**.
- **Parc de Lormoy à Saint-Michel-sur-Orge** : éclaircie dans un boisement d'une surface de **3 471 m²**.
- **Bassins du Carouge et du Petit-Paris à Brétigny-sur-Orge** : éclaircie et suppression progressive des essences ornementales sur une surface de **8 855 m²**.



- **Bassins du Carouge et du Petit-Paris à Brétigny-sur-Orge** : réouverture d'une zone humide (roselière) de **2 215 m²**.
- **Bassin de Trévoix à Bruyères-le-Chatel**, entretien des points de vue sur une surface de **344 m²**.
- **Parc du Séminaire à Morsang-sur-Orge** : entretien des 2 fossés drainant les eaux pluviales.

Les 7 objectifs pour le plan de gestion de la vallée

- Protéger et améliorer la qualité des éléments constitutifs de la trame écologique locale.
- Améliorer la fonctionnalité écologique des milieux et la connectivité des espaces.
- Maintenir les identités écologiques et paysagères régionales.
- Développer un plan de communication et de sensibilisation.
- Gérer les usages et répondre aux attentes de nature en ville.
- Améliorer la connaissance.
- Suivre et évaluer les mesures engagées.







Promenade dans la vallée

ENGAGEMENT²

PRÉSERVER

la santé, la sécurité et valoriser
les compétences des collaborateurs

En s'appuyant  sur son système de management pour la santé et la sécurité au travail (OHSAS 18001) depuis 10 ans, le Syndicat de l'Orge oriente ses actions vers le respect des règlements,  la prévention des risques, la formation et la sensibilisation de son personnel. En matière de ressources humaines, la politique du Syndicat  repose également sur le développement des compétences, le partage et la valorisation des connaissances pour l'ensemble des collaborateurs. 

PRIORITÉ À LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS

Les agents du Syndicat interviennent souvent dans des milieux hostiles (canalisation, en hauteur...) et/ou utilisent des machines dangereuses (pompes, palans...). La sécurité fait donc partie du quotidien. Respect des règlements, prévention, sensibilisation... Le Syndicat de l'Orge accorde une grande importance à la santé et à la sécurité de ses collaborateurs.

RÉPONDRE AUX EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Une étape majeure de la **modernisation de la politique santé et sécurité du Syndicat de l'Orge** s'est opérée en 2017. Elle se poursuivra en 2018 puisque le Syndicat a engagé la mutation de son référentiel de management en santé et sécurité OHSAS 18001 version 1998 vers l'ISO 45001. Nouvelle norme dédiée aussi à la santé et la sécurité des collaborateurs, elle est construite sur le même modèle que l'ISO 14001. Cette similitude offre au Syndicat une **intégration simplifiée des deux normes au système de management**. Elle permettra une plus grande efficacité et un meilleur suivi des plans d'action et des indicateurs de résultats.

En outre, suite à une forte augmentation du nombre d'accidents du travail en 2016 (en fréquence comme en taux de gravité constaté) par rapport à 2015, le Syndicat a souhaité renforcer la sécurité apportée à ses agents via la **refonte totale de son Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)**. Afin de mieux comprendre et anticiper les risques encourus par les agents et y apporter des réponses adaptées, la démarche s'est organisée autour d'un chantier participatif sur un an. Les agents et les instances représentatives du personnel ont participé massivement à des ateliers de travail (interviews, brainstorming, débats). Cette démarche collaborative a eu pour résultats de redéfinir totalement la structure du DUERP et d'y intégrer les risques psychosociaux.



Broyage de branches

QUELQUES EXEMPLES DE PLANS D' ACTIONS QUI VERRONT LE JOUR EN 2018

- D'ici à 3 ans, tous les agents terrain seront formés au **diplôme de sauveteur secouriste du travail**.
- Afin de suivre les taux d'exposition des agents du service assainissement aux gaz nocifs présents dans les réseaux (notamment le H₂S), 10 nouveaux **systèmes de détection portatifs** individuels seront achetés et un suivi mensuel des niveaux d'exposition individuelle aux gaz sera réalisé.
- Pour mobiliser les agents sur la **prise de conscience des risques potentiels** encourus et sur la bonne utilisation de leurs équipements de protection, de nombreux ateliers de sensibilisation seront organisés sur leur site de travail.

LA NATURE DES LÉSIONS DES ACCIDENTS DE TRAVAIL ET LES FACTEURS DE RISQUES ASSOCIÉS

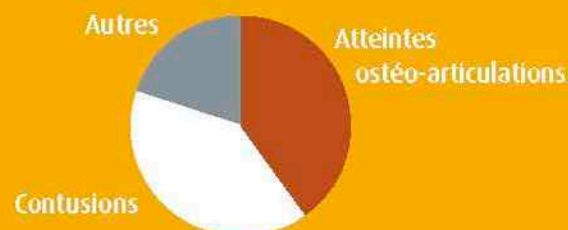
FACTEURS DE RISQUES MAJEURS

Charge physique

Trébuchements / Heurts

Machine, matériel, outils

NATURE DES LÉSIONS MAJEURES



NOMBRE D'ACCIDENTS SURVENUS



Relevage de pistes



Entretien des arbres

TAUX DE GRAVITÉ DES ACCIDENTS DU TRAVAIL (hors trajet)



3,72%

taux de gravité des accidents avec séquelles en 2017

PRÉVENIR LES RISQUES GRÂCE À LA FORMATION ET LA SENSIBILISATION

Le plan de formation comprend un volet spécifique santé et sécurité. En 2017, **de nombreux agents ont bénéficié de formations et de sensibilisations concernant l'hygiène et la sécurité** : habilitations électriques, utilisation détecteurs mobiles 4 gaz, AIPR, balisage des chantiers, gestes et postures, préparation physique, sécurité routière, alimentation / nutrition, sensibilisation aux bonnes pratiques sur poste informatique, pauses, gymnastique oculaire pour les agents sédentaires...

Suite à la mise à jour du Document Unique, de nombreux chantiers vont débiter selon 3 thématiques principales :

- **Audits sécurité sur les bâtiments, équipements et programme de travaux associé**

Les ouvrages d'assainissement seront examinés afin d'**identifier les sites sur lesquels les dispositifs de sécurité en place pourraient être renforcés**. Le programme pluriannuel de rénovation des ouvrages d'assainissement intégrera les résultats de ces audits. Les travaux sur la vallée consisteront à combattre les risques liés aux chutes de hauteur et au port de charge (remplacement d'équipement manuel au profit d'équipement électrique, rénovation et/ou installation de points d'accroche pour les hamais de sécurité). Les aménagements du siège de Viry-Chatillon répondront aux problématiques de trébuchements, de troubles musculosquelettiques (TMS) ou de contraintes liées aux ambiances lumineuses ou bruyantes.



- **Sensibilisation et formation des collaborateurs**

Les agents de terrain confrontés quotidiennement à des risques élevés voient leur vigilance diminuer face aux dangers encourus. Le Syndicat a donc décidé de dynamiser l'attention de ses agents en les sensibilisant par le biais d'**ateliers flash sur sites** : focus sur des risques spécifiques aux métiers (chutes de hauteur, exposition aux produits chimiques...), promotion des

équipements de protection individuels, mise en situation des agents autour d'accidents simulés. Dans chaque équipe terrain, **un agent sera nommé "réfèrent santé et sécurité"**. Il orientera le contenu des ateliers suivant les besoins. Le Syndicat souhaite aussi **former 100 % de ses agents terrain en sauveteurs secouristes** sur les 3 ans à venir. Enfin, afin de répondre au mieux aux besoins des agents face aux risques psychosociaux (RPS), tous les managers du Syndicat seront formés à la **détection des RPS** et à l'accompagnement des agents.

- **Amélioration continue des méthodes de travail**

De nombreux ateliers seront initiés en 2018 pour permettre aux agents de réorganiser leurs méthodes de travail. Les objectifs sont de **recentrer les agents sur leur cœur de métier**, de mieux répondre à leurs besoins (matériel, équipement, procédures...) en intégrant dans les processus de décision une étape initiale de récolte des besoins des utilisateurs et enfin de dynamiser les échanges entre les services par le biais d'ateliers de partage d'expérience et de projets communs.

Les **risques psychosociaux** peuvent être difficiles à appréhender. Pourtant l'employeur doit, comme les autres risques professionnels, les intégrer dans le Document Unique d'Évaluation des Risques. Leur évaluation contribue au processus continu de prévention et d'amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des agents.

UNE ANALYSE SUR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX A ÉTÉ RÉALISÉE AU SYNDICAT

Thèmes	Niveau d'intensité des facteurs de risque			Poids du thème/ tous les thèmes
	Faible	Modéré	Élevé	
Intensité et complexité du travail	8	31	17	177
Horaires de travail difficiles		1		3
Exigences émotionnelles	12	7	5	65
Faible autonomie du travail	3	3	1	19
Rapports sociaux au travail dégradés	7	10	5	64
Conflit de valeur	2	3	8	45
Insécurité de l'emploi et du travail		1		3

DES COMPÉTENCES À VALORISER

Les formations réalisées par le personnel du Syndicat de l'Orge s'élèvent à environ **387 jours**.

Formations sur l'environnement et sur la sécurité

- **Habilitations électriques** : 41 agents - budget = 12 000 €
- **Recyclage CACES grue auxiliaire de chargement de véhicules avec télécommande** : 5 agents (2 jours de formation en intra) - budget = 1632 €
- **SST (recyclage)** : 12 agents - budget = 1 450 €

Formations en lien avec la carrière des agents

7 agents ont suivi des sessions de formation pour la préparation aux concours, tant dans la filière technique qu'administrative.



Ramassage d'amiante dans la vallée - Port des EPI obligatoire

90 468 €

(dont 20 468 € de cotisations CNFPT) ont été engagés pour la **formation en 2017**.

100%

des agents de terrain formés en **sauveteurs secouristes** dans les 3 ans.

QUESTION À

ÉRIC CHANAL

DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SIAH

En quoi vous sentez-vous proche du Syndicat de l'Orge en matière de certifications, de santé/sécurité, de responsabilité sociétale ?

Notre histoire et nos missions actuelles sont très proches. La protection des personnes et des biens ainsi que la restauration de la qualité de nos cours d'eau sont deux préoccupations majeures communes.

Nos politiques respectives témoignent de réelles convergences de vues en matière d'action publique au service des usagers et riverains des cours d'eau. Le SIAH et le Syndicat de l'Orge partagent également la même conception de l'intérêt des certifications.




Ce sont de véritables outils de management opérationnels et non théoriques, en parfaite cohérence avec nos actions quotidiennes.

Au sein de cette politique de management, l'humain occupe une part cruciale, expliquant notre investissement similaire pour la santé et la sécurité au travail. Plus largement, il s'agit de la prise en compte de l'Homme dans toutes ses dimensions, y compris sociétales, comme élément fondateur des objectifs assignés aux politiques publiques que nous partageons respectivement sur nos territoires.

ENGAGEMENT³

GARANTIR

les pratiques éthiques

Conformément à ses valeurs  et à ses engagements liés à ses missions de service public, le Syndicat de l'Orge a pour ambition d'agir dans le respect des lois  et des réglementations, de respecter les autres, de faire preuve de loyauté et d'honnêteté dans ses pratiques  et de favoriser une culture de l'intégrité.

FAVORISER LES PRATIQUES SOCIALES

La pratique du dialogue social est un principe fondamental au sein du Syndicat de l'Orge. Les instances représentatives du personnel sont régulièrement consultées.

ENTRETENIR LE DIALOGUE SOCIAL

Les instances représentatives du personnel, en particulier le CT (Comité technique) et le CHSCT (Comité d'hygiène, sécurité et santé au travail), sont associées aux débats et décisions en matière d'organisation du travail et de gestion du personnel.

Principaux débats au sein du Comité technique : 3 réunions,
Président **Maurice LEGOUGE**

- Présentation du bilan social 2015.
- **Assurance statutaire du personnel pour les titulaires** : des prestations supplémentaires sont proposées : vérification du document unique, suivi psychologique des agents, contrôle des arrêts maladie, remboursement des congés maternité, formation pour la prévention des risques liés à l'activité physique.
- **Participation de la collectivité aux frais de santé et prévoyance** : avec la mise en place de la réforme des Parcours Professionnels, des Carrières et des Rémunérations.
- **Information sur la protection sociale complémentaire** – Prévoyance.
- **RIFSEEP et temps de travail** : pour application en 2018.



Principaux débats au sein du Comité d'Hygiène et de Sécurité

: 2 réunions,
Président **Maurice LEGOUGE**

- Présentation du rapport annuel de la médecine professionnelle 2016.
- Information sur le renouvellement de la convention avec le CIG pour une mission d'inspection en santé et sécurité (lettre de mission relative à l'intervention d'un Agent Chargé de la Fonction d'inspection – ACFI).
- Information sur les formations en sécurité : CATEC et habilitations électriques.
- Présentation des étapes d'élaboration du document unique.
- Présentation du Rapport Annuel Santé, Sécurité et Conditions de Travail (RASSCT) 2016.



ENCOURAGER LES PRATIQUES VERTUEUSES

AGIR DANS LE RESPECT DES RÈGLES

Les marchés publics sont soumis à un certain nombre de règles et de principes. Ils sont pour la plupart issus du Code des marchés publics ou du droit communautaire. Ces règles obligent la personne publique à conclure des marchés dans le respect de l'éthique et du droit afin d'assurer une pleine égalité entre les candidats ainsi qu'une véritable concurrence entre les entreprises, dans le cadre d'un égal accès à la commande publique.

Pour cela, le Syndicat de l'Orge répond à toutes les exigences en matière de publicité de ses marchés, qui sont diffusés dans les grands journaux de la commande publique et accessibles sur sa plateforme de dématérialisation online.

De plus, le Syndicat de l'Orge s'investit pleinement dans la promotion de l'emploi en introduisant, lorsque cela est possible, des clauses d'insertion sociale dans ses marchés imposant à l'entreprise attributaire d'embaucher des personnes éloignées de l'emploi pour exécuter les prestations dudit marché. Enfin, dans le cadre du libre accès à la commande publique, le Syndicat veille à allouer ses marchés lorsque cela est possible afin de favoriser l'accès aux TPE et PME.

REMETTRE EN QUESTION NOS PRATIQUES

Des collaborateurs ont souhaité pouvoir interroger la direction sur les pratiques du Syndicat. Une boîte à questions a été mise en place à cet effet. L'ensemble du personnel y dépose ses interrogations (fonctionnement, pratiques du Syndicat...). L'anonymat est assuré ce qui facilite le dépôt de questions. Un groupe de travail, composé de 8 membres volontaires issus de différents services du Syndicat, les examine et interroge si besoin la direction. En 7 mois, 8 questions ont été posées sur des thèmes comme l'astreinte, l'accès internet, horaires, la corruption, le harcèlement...

19

réunions
de commissions



Des délibérations importantes en 2017

- Modification des statuts du Syndicat.
- Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt "Atlas de la biodiversité communale" lancé par l'Agence Française de la Biodiversité.
- Guide d'entretien à destination des propriétaires de berges privées "J'aime ma rivière".
- Convention de financement des travaux de restauration de l'Orge au Coteau des Vignes.



GOUVERNER EN TOUTE TRANSPARENCE

Une gouvernance représentative de notre territoire

PRÉSIDENT : François CHOLLEY, Maire de Villemoisson-sur-Orge

VICE-PRÉSIDENTS :

1^{er} VP, **Olivier THOMAS**, Maire de Marcoussis

2^e VP, **Claude PONS**, Maire de Montlhéry

3^e VP, **Christian SCHOETTL**, Maire de Janvry

4^e VP, **Thierry DEGIVRY**, 1^{er} Maire-adjoint de Fontenay-lès-Briis

5^e VP, **Daniel GUETTO**, 4^e Maire-adjoint de Savigny-sur-Orge

6^e VP, **Isabelle BARAVIAN**, conseillère municipale de Bruyères-le Châtel

7^e VP, **Sylvain TANGUY**, Maire du Plessis-Pâté

8^e VP, **Maurice LEGOUGE**, 7^e Maire-adjoint d'Épinay-sur-Orge

10^e VP, **Jean-Pierre DUPERRON**, conseiller municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois

11^e VP, **Bernadette MOULAY**, Grand Orly Seine Bièvre, conseillère municipale de Viry-Chatillon

12^e VP, **Fatima OGBI**, Grand Paris Sud, 2^e Maire-adjointe de Grigny

13^e VP, **Nicolas FOUQUE**, conseiller municipal d'Ollainville

Démission du 9^e VP, **Guy BRACHET**, 3^e Maire-adjoint de Breuillet en juin 2017



LES COMMISSIONS

- **Commissions d'élus ou d'appels d'offres :** 4 commissions d'appels d'offres (seuil européen), Président François CHOLLEY
- **Commissions Assainissement :** compétences syndicales et politiques menées : 1 réunion, Président Nicolas FOUQUE
- **Commissions Assainissement :** compétence collecte communale et stations d'épuration syndicales : 1 réunion, Président Christian SCHOETTL
- **Commissions consultatives des Services Publics / Écologie / Paysage :** 4 réunions, Président Olivier THOMAS
- **Commissions Finances / Foncier - Urbanisme - Bâtements :** 4 réunions, Président Thierry DEGIVRY
- **Commissions Hydraulique / Rivière / Prévention des inondations :** 2 réunions, Président Daniel GUETTO
- **Commissions Communication / Sensibilisation / Coopération Décentralisée :** 2 réunions, Présidente Isabelle BARAVIAN
- **Commissions Eaux Usées Non Domestiques et Branchements :** 1 réunion, Président Claude PONS

QUESTION À

CORINNE FELUT

DIRECTRICE ILE-DE-FRANCE SUD
ÉTUDES ET CHANTIERS

Vous collaborez avec le Syndicat depuis plusieurs années. Sur quels types de chantiers apportez-vous votre contribution ?

Depuis 2012, Saint-Michel-sur-Orge accueille sur son territoire un chantier d'insertion par l'activité économique. Son action dans les domaines des espaces verts et de l'urbanisme bénéficie ainsi aux publics en parcours d'insertion. Dans ce cadre, le Syndicat de l'Orge est un des donneurs d'ordre principaux. Encadrés par Patrick Delaye, les salarié(e)s interviennent sur :

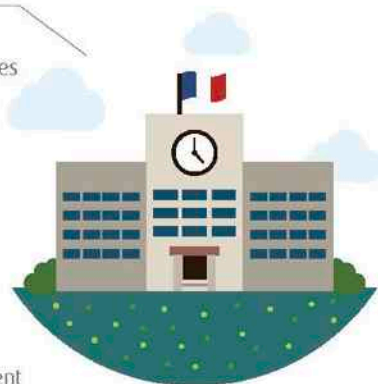
- la gestion de la renouée du Japon (élimination par l'arrachage manuel et ramassage aux abords de l'Orge) sur Saint-Michel-sur-Orge, Sainte-Geneviève-des-Bois, Breuillet, Saint-Germain-les-Arpajon, Épinay-sur-Orge, Morsang-sur-Orge, Villemoisson et Athis-Mons.
- l'entretien des espaces verts, des unités de traitement des eaux pluviales (tonte, débroussaillage, taille, faucardage, ramassage des déchets) sur la Ville-du-Bois, Ris-Orangis, Saint-Michel-sur-Orge, Leuville et Mulleron.

Notre dispositif d'insertion s'appuie en grande partie sur la convention avec le Syndicat de l'Orge en complément de l'accompagnement socioprofessionnel et de la formation. L'ensemble permet au plus grand nombre de rejoindre l'emploi durable.

CARTOGRAPHIE DE NOTRE ÉCOSYSTÈME

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

- Conservatoire des espaces naturels sensibles
- Office national des forêts
- Office international de l'eau
- Diren
- Agence de l'eau Seine Normandie
- Commissions locales de l'eau
- Syndicats partenaires
- SIAAP
- Conseil départemental de l'Essonne
- Conseil régional d'Ile-de-France
- Préfecture de l'Essonne
- Ministère de l'Écologie et de l'Environnement
- Communautés d'agglomération
- Ademe
- Mairies, élus locaux et personnels
- SEDIF
- SDIS
- Agence française biodiversité
- Agence des espaces verts...



CIBLES ÉDUCATION

- Établissements scolaires de la vallée de l'Orge
- Élèves
- Enseignants
- Syndicats d'initiative
- Maison de l'environnement
- Associations d'éducation à l'environnement
- Associations parents d'élèves
- Réseau Graine...
- Médiathèques



UN DIALOGUE RENFORCÉ AVEC LES PARTIES PRENANTES CLÉS



PARTENAIRES DE PROXIMITÉ

- Les collaborateurs
- Les riverains de l'Orge
- Les 385 000 habitants des 37 communes du Syndicat
- Les entreprises et bureaux d'études
- Le comité technique (CT)
- Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)...

- Les associations :
 - Nature
 - Pêche
 - Environnement
 - Education
- Les médias
- Les réseaux sociaux...



RELAIS D'OPINION

ENGAGEMENT⁴

MOBILISER

les énergies locales et partager
nos engagements

Communiquer,  informer, écouter, travailler ensemble, se faire évaluer... L'engagement du Syndicat est une volonté qui se partage. Acteur d'un système qui progresse grâce à l'interaction entre toutes  les parties prenantes (citoyens, médias, prestataires, partenaires, fournisseurs et collaborateurs), le Syndicat de l'Orge développe de nombreuses actions de sensibilisation  et d'information pour mobiliser ses différents publics, plus particulièrement en milieu  scolaire. Il encourage aussi ses prestataires et fournisseurs dans la voie du développement durable et de la consommation responsable. 

CRÉER L'ADHÉSION AUPRÈS DES CITOYENS

DES ACTIONS DE COMMUNICATION CIBLÉES

La communication de proximité, comme la sensibilisation régulière des habitants de la vallée, participe à un meilleur respect de l'Orge. Toutes les initiatives mises en œuvre consistent à **promouvoir le rôle du Syndicat**, aux côtés des communes et communautés adhérentes, en tant qu'acteur majeur de l'environnement sur son territoire et à **sensibiliser les habitants de la vallée à la protection de leur environnement**.

Aller régulièrement au contact des riverains

À la demande des communes, le Syndicat de l'Orge participe à des **actions de sensibilisation auprès des habitants** lors de salons, conférences, fêtes de l'environnement ou promenades commentées sur son territoire comme lors des "randos durables" à la ferme de Viltain avec la présentation de notre jeu "À la poursuite de Goutedo". En 2017, **plusieurs animations autour de la faune aquatique** ont été réalisées pour les enfants de l'accueil de loisirs du domaine de Soucy à Fontenay-lès-Briis. Le Syndicat a aussi participé à une **semaine banalisée autour du développement durable** au collège Paul Fort à Montlhéry. Toutes les classes de 5^e ont été sensibilisées au cycle de l'eau domestique.

Une communication qui se réinvente sans cesse

Le Syndicat est désormais **plus actif sur Facebook et Twitter**. Une **newsletter trimestrielle destinée aux élus** du syndicat a été mise en place ; un **guide pour les riverains** intitulé "J'aime ma rivière" a été édité tout comme le **rapport sur la qualité de l'Orge**. *Au Fil de l'Orge*, le **magazine trimestriel** du Syndicat, est toujours diffusé 4 fois par an avec un numéro en juillet adressé aux 400 000 habitants de la vallée. La **chaîne Youtube** qui fait écho à l'actualité du Syndicat en matière de travaux, études, rencontres et inaugurations continue à s'enrichir. Enfin, **la charte du promeneur, le guide de la promenade de l'Orge et de la Sallemouille** sont toujours téléchargeables sur syndicatdelorge.fr (rubrique Loisirs).



En matière d'actions d'éducation à l'environnement, le Syndicat de l'Orge développe régulièrement de nouveaux outils pédagogiques. Autour de Goutedo, mascotte des actions de sensibilisation, **5 vidéos interactives** sont venues compléter les supports existants. Elles sont disponibles sur la chaîne YouTube du Syndicat (rubrique sensibilisation).

Une nouvelle formule de notre **cahier d'exploration "Voyage au pays de l'eau"** a vu le jour en 2017 en adéquation avec les programmes scolaires de cycle 3 (du CM2 à la 6^e). Il est accompagné d'un dépliant présentant toute l'offre animation du Syndicat, repensée pour mieux répondre aux besoins des enseignants. Il est disponible sur leblogdegoutedo.fr.

De **nouvelles animations axées sur l'expérimentation** ont également été imaginées : une offre d'ateliers destinés au cycle 2 (CP, CE1, CE2). Au programme : les pouvoirs de l'eau (expériences), l'eau dans tous ses états, l'eau indispensable à la vie, la balade sensorielle (sortie en extérieur). Sans oublier une nouvelle animation à partir du cycle 3 : la découverte des oiseaux d'eau sur la vallée.

Enfin, "**À la poursuite de Goutedo**", le jeu du Syndicat de l'Orge invite les enfants dès 7 ans à développer leurs connaissances sur le thème de l'eau. En compagnie de Goutedo, petits et grands découvrent les secrets de l'eau dans la vallée de l'Orge. Ce jeu, qui valorise la protection de cette ressource essentielle, est disponible à la vente sur syndicatdelorge.fr.



Jeu "À la poursuite de Goutedo"

30

classes
sur **15** communes
du territoire

SENSIBILISER EST UNE NÉCESSITÉ

Les élèves de la vallée sont des écocitoyens en devenir

Les animateurs du Syndicat de l'orge sensibilisent les élèves des écoles, collèges et lycées du territoire à la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité. De nombreuses **animations pédagogiques et ludiques axées sur la découverte de l'environnement et les missions du Syndicat** permettent aux enfants de comprendre l'importance de protéger la nature. Grâce aux écogestes pour ne pas gaspiller l'eau potable et éviter de polluer le milieu naturel, les élèves ont les clés pour agir. Avec des outils pédagogiques comme le cahier "voyage au pays de l'eau" ou les différentes maquettes (de la vallée, du cycle naturel de l'eau, du fonctionnement d'un bassin de retenue, du cycle de l'eau domestique, des sources de pollution), les animateurs **transmettent des notions clés liées à l'eau et au développement durable.**

Des animations pédagogiques pour éduquer au développement durable

Le Syndicat propose 2 types de projets d'animation :

- la **classe d'eau** : ce projet demande un réel **partenariat entre les animatrices et les enseignants** car il s'inscrit dans le programme scolaire à partir du cycle 3. Au cours de 9 interventions (une par mois d'octobre à juin), les élèves abordent de nombreux thèmes liés à l'eau. En classe ou au bord de l'orge, ils découvrent l'importance de l'eau, l'impact des activités humaines sur le milieu et les actions du Syndicat sur le territoire.
- **les ateliers ponctuels** : parmi 11 interventions en classe ou sur le terrain, l'enseignant a un **choix varié d'animations sur le thème de l'eau** en cohérence avec les programmes scolaires et les missions du Syndicat. Une classe peut bénéficier de 3 ateliers maximum.

Un animateur est dédié pour répondre à la demande d'ateliers en expansion, notamment pour les classes de CP, CE1 et CE2 (cycle 2) pour lesquelles une offre adaptée a été développée. 42 classes ont bénéficié de ces interventions !

239
ateliers
ponctuels dans **144**
classes du territoire



Vidéo parcours interactifs

Un blog pour prolonger l'expérience

Chaque animation peut être valorisée sur leblogdegoutedo.fr. Les enseignants transmettent des photos prises durant l'animation mais aussi des articles, poèmes ou comptes-rendus que les élèves ont réalisés. C'est un **bon moyen de faire le bilan de la séance et de créer un lien avec les parents. Une newsletter dédiée à l'éducation à l'environnement sera bientôt mise en place.** Destinée aux enseignants, elle permettra une information plus régulière et ouvrira la possibilité d'une mise en réseau des différentes offres et compétences en la matière.

1 blog leblogdegoutedo.fr



+ 1000

élèves sensibilisés en 2017
(soit 3880 au total)

Retrouvez nos vidéos éducation sur notre chaîne YouTube, rubrique sensibilisation

MOBILISER LES PARTENAIRES

"Agir pour l'Orge !" à l'heure du bilan

L'objectif de ce contrat de bassin (2010-2016) était **d'œuvrer à l'atteinte du bon potentiel global en 2027 pour l'Orge et ses affluents** (hors Sallemouille). Comment ? En fédérant les 56 signataires autour de la reconquête de l'Orge et de ses affluents et en formalisant l'engagement des collectivités locales autour d'un projet collectif de gestion globale à l'échelle de la masse d'eau. Le Syndicat a porté l'animation du contrat durant 6 ans en jouant le **rôle de mobilisateur et de facilitateur** entre les collectivités et les partenaires financiers.

Retour sur les actions réalisées.

UN PLAN D'ACTIONS AMBITIEUX EN 7 POINTS



1 / Les démarches à l'échelle de la masse d'eau

- **Phyt'Eaux Cités** initié par le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France
Ce dispositif, qui mobilise les collectivités autour de la problématique phytosanitaire, a été un succès sur l'ensemble du bassin versant de l'Orge.
11 communes et 2 communautés ont atteint la plus haute distinction (4 feuilles de trèfle) et 8 communes atteignent même le "zéro phyto".
17 communes et 1 communauté atteignent 3 feuilles de trèfle.
- **Mise en conformité** des bâtiments communaux.
 - 37 communes engagées (dont 22 ont achevé leur programme de travaux).
 - 1 266 bâtiments recensés et contrôlés.
 - 342 bâtiments ont fait l'objet de travaux.
 - 183 restent à mettre en conformité.
 - 86% c'est le taux de conformité à fin 2017 (contre 62% à fin 2006).

2 / Les projets globaux par affluents

Il s'agit des schémas directeurs et études du Mort-Ru, de la Sallemouille, de la Bretonnière, du Ru de la Fontaine-Bouillant, du Ru de Fleury.

3 / L'aménagement des cours d'eau et espaces naturels liés à l'eau

- Pilotage d'une étude sur les trames vertes et bleues.
- Étude sur le dévoiement des collecteurs d'eaux usées.
- Étude des mares et milieux annexes.
- Élaboration et mise en œuvre des plans de gestion de la vallée de l'Orge et des affluents, ceux de Trévoix et de la Charmoise.
- Abaissement des clapets (17 abaissés et 11 démantelés, soit 28 ouvrages sur 34).
- 500 mètres de cours d'eau renaturés

4 / L'assainissement

- Étude sur la performance des réseaux et rôle d'assistant à la maîtrise d'ouvrage dans la réalisation de schémas directeurs d'assainissement communautaires et communaux.
- Réhabilitation des antennes syndicales pour 9 900 000 € sur la période du contrat.
- Contrôle et animation des autorisations de rejets des eaux usées non domestiques à l'échelle du bassin versant avec plus de 1 200 entreprises enquêtées.

6/ Les mesures d'accompagnement

- Accompagnement permanent au plus près des usagers avec l'animation technique sur la thématique des eaux usées non domestiques et les actions d'éducation à l'environnement.

7/ L'évaluation financière du contrat

- Montant total de 87 M€ et engagement financier réalisé à 73 M€.



5 / Les actions de gestion des eaux pluviales et de lutte contre les inondations

- Actions menées par le Syndicat en matière de lutte contre les inondations.
- PPRI Orge / Sallemouille (approuvé par arrêté préfectoral le 16 juin 2017) qui s'imposera à tous les documents d'urbanisme et sera opposable aux tiers.
- Dépollution des eaux pluviales via des solutions extensives au plus près des ruissellements (cf. ouvrage paysager mis en place à Leuville-sur-Orge).

Avec plus de 70 % des 161 actions projetées au démarrage réalisées, le contrat de bassin constitue un **outil majeur pour évaluer la bonne dynamique d'un territoire**. Toutes ces actions ont eu un impact positif sur la qualité de l'Orge et ses affluents, notamment sur le secteur central de l'Orge qui se rapproche du bon état. **Même si une amélioration se dessine, des portions de territoire sont toujours soumises à de fortes pollutions**. Certains paramètres évoluent peu, les pesticides notamment. Il faut rester vigilant et consolider les efforts tant pour de "petits" travaux à impact positif individuel marginal mais globalement efficaces (comme une mise en conformité de branchement) que pour la programmation d'importants travaux à impact positif fort sur le milieu (comme la suppression des réseaux unitaires en aval du territoire ou l'effacement des clapets sur l'Orge).

QUESTION À

FANNY NOVÉ JOSSERAND

CHARGÉE DE PROJETS MÉDIATHÈQUE
SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

Quel est l'apport du Syndicat de l'Orge dans la mise en place de projets éducatifs au sein de la médiathèque ?

Lorsque notre médiathèque a souhaité proposer une semaine thématique sur l'eau, nous avons sollicité le Syndicat de l'Orge pour enrichir notre programmation. C'est l'acteur de référence sur cette thématique ! Son accompagnement a été très enrichissant. Grâce à leur appui, nous avons pu donner une autre dimension à notre manifestation.

Parallèlement à un événement artistique, nous avons proposé avec l'exposition Goutedo une approche plus théorique de vulgarisation scientifique. Les enfants, en famille ou lors des accueils de classe, l'ont découvert avec grand intérêt. Et grâce au livret pédagogique, chacun a pu vérifier et étoffer ses connaissances sur le sujet. Pour une approche ludique, la soirée jeu avec Le Voyage de Goutedo a enthousiasmé les participants, leur permettant de mettre en avant leurs savoirs et d'appréhender ce thème sous des angles variés.



Une politique foncière à l'échelle du territoire

Le Syndicat accompagne les communes dans les différentes procédures de révision de leurs documents d'urbanisme dans ses domaines de compétences : assainissement, gestion des eaux pluviales, valorisation de la trame verte et bleue, gestion du risque d'inondation, préservation et valorisation du patrimoine naturel de la vallée.

La révision de ces documents doit respecter une procédure du Code de l'urbanisme. C'est dans ce cadre que le Syndicat est consulté en tant que Personne Publique Associée (PPA)*. Il est également sollicité pour avis une fois le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou de Schéma de cohérence territoriale (SCOT) arrêté, lors de la phase de mise en enquête publique. En 2017, **11 PLU ont fait l'objet d'un suivi** : Athis-Mons, Boissy-sous-Saint-Yon, Bruyères-le-Châtel, Épinay-sur-Orge, La-Ville-du-Bois, Leuville-sur-Orge, Longpont-sur-Orge, Marcoussis, Monthéry, Nozay, Paray-Vieille-Poste. Le Syndicat a également participé à la procédure de mise en compatibilité du SCOT de l'agglomération Cœur d'Essonne avec le projet d'aménagement de la Base Aérienne 2017.

1,8 ha acquis en 2017 à Brétigny (renaturation du cours d'eau), Janvry (construction de la Step), Longpont, Marcoussis et Ollainville (achat de zones inondables)

58,6 km de berges en propriété syndicale

303 ha en propriété syndicale

Protéger les zones humides sur le territoire

Le Syndicat de l'orge travaille en collaboration avec la Commission locale de l'eau (CLE) qui élabore une **nouvelle définition des zones humides sur le territoire du bassin versant**, incluant celui du Syndicat. À terme, ce travail technique, cartographique et réglementaire sera intégré au Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et deviendra opposable aux documents d'urbanismes et aux tiers.

À ce jour, la CLE a défini une carte de prélocalisation des zones humides basée sur les cartes réglementaires existantes et les données fournies par les partenaires (PNR, Syndicats, chambre d'agriculture...). Elles sont classées en **4 catégories** actuellement vérifiées lors du travail de relevés de terrain (étude botanique et pédologique) : zones humides avérées, probablement humides, probablement non humides et indéterminées. Le Syndicat assure la sensibilisation des communes au travail en cours et la prise en compte de la protection des zones humides dans les documents d'urbanisme.


APPORTER SERVICES ET AIDES FINANCIÈRES AUX COLLECTIVITÉS

Le Syndicat se positionne, auprès des collectivités, comme **un interlocuteur incontournable notamment pour la réhabilitation des réseaux**. L'assistance technique en matière d'études et de travaux d'assainissement permet aux collectivités membres de bénéficier de son expertise. Elles sont accompagnées depuis la définition du projet jusqu'à la réception des ouvrages tout en restant maître d'ouvrage. En 2017, le Syndicat a ainsi apporté son aide pour les schémas directeurs d'assainissement de Ballainvilliers, Pecqueuse, Monthéry et l'Établissement public Grand Orly Seine Bièvre.

*Les PPA sont l'ensemble des administrations et institutions qui sont concernées par le projet (Préfet, représentants du Conseil Régional, du Conseil Général, de l'intercommunalité, les communes limitrophes à leur demande...).

DÉVELOPPER

les solidarités internationales

Le Syndicat de l'Orge est engagé dans  des actions de coopération décentralisée au Niger depuis 1995. Une action qui s'inscrit dans le cadre de la Loi Oudin-Santini 2005... "les collectivités territoriales en charge de  l'eau et de l'assainissement peuvent consacrer jusqu'à 1% de leur budget à des actions internationales de  développement dans leur domaine de compétences". Le Syndicat tourne aussi  son regard vers Madagascar, où son expertise a été sollicitée par une ONG française.

ACTEUR DE SOLIDARITÉ AU NIGER ET À MADAGASCAR


Depuis plus de 20 ans, les actions de coopération décentralisée portées par le Syndicat de l'Orge au Niger se sont matérialisées à travers deux programmes et une évaluation en 2015-2016.

En 2016, **une évaluation technique a été menée** par un consultant extérieur. Ses conclusions ont amené le Syndicat de l'Orge à vouloir poursuivre ses actions au Niger.

En 2017, compte tenu des difficultés rencontrées par la commune rurale de Bitinkodji, **une étude de faisabilité de la poursuite de l'action a été lancée**. Elle permettra de définir les besoins suivants :

- accès à l'eau potable et à l'assainissement ;
- lutte contre la dégradation des sols via l'agroécologie et l'eau productive conformément aux objectifs du millénaire pour le développement (PNUD – Nations Unies) ;
- renforcement de la maîtrise d'ouvrage locale en privilégiant l'intercommunalité.

Nous avons confié cette mission à Eau Vive Niger, opérateur présent sur place, pour un montant de 12 000 €. L'étude est en cours et sa conclusion est attendue pour 2018.

 Retrouvez nos actions au Niger en images sur notre chaîne YouTube



Travail des femmes sur les jeunes plants au Niger



Pépinière au Niger



Lavoirs à Madagascar

Par ailleurs, **le Syndicat a été sollicité par l'AMIF (Amitié Madagascar Ile-de-France), une ONG française qui œuvre depuis 2008 à Madagascar** sur la commune rurale d'Anjzorobe, située à 90 km au nord d'Antananarivo. L'AMIF travaille sur deux thématiques chères au Syndicat : l'accès à l'eau potable et l'assainissement.

Cette ONG entame son 5^e programme sur 9 villages, soit environ 9 500 habitants concernés, avec pour ambition la réalisation de :

- 5 adductions gravitaires et 11 réservoirs,
- 80 bornes fontaines,
- 3 puits,
- 36 lavoirs,
- 9 blocs sanitaires scolaires,
- 3 douches.

Ces travaux ont été définis par le Maire, le Conseil communal et les chefs de villages. La commune est maître d'ouvrage de l'ensemble. La réalisation est en cours et l'achèvement du programme est prévu pour 2018 avec la participation du Syndicat.

En 2017,
l'engagement financier
du Syndicat s'élève à

12 000 € pour le Niger

26 000 € pour Madagascar.

Conception et réalisation

okó

Crédits photos : Syndicat de l'Orge, Okó, Getty Images, i-Stock, Freepik.com, Pixabay.com

Document imprimé par L'Ormont
sur papier couché 100% recyclé, certifié FSC® Recycled - Mai 2018





SYNDICAT DE L'ORGE

163 route de Fleury, 91172 Viry-Chatillon
Tél. : 01 69 12 15 40 - Fax : 01 69 45 09 21
www.syndicatdelorge.fr